



## **- Le projet Renforts -**

Programme d'information et de formation  
à l'action juridique et judiciaire  
en Afrique de l'Ouest et centrale

(septembre 1997 - décembre 1999)

# **Recueil de fiches d'expériences**

Associations du projet Renforts :

ADDEF - AHAVA - AFJB - AJM - AMADE - ASARED - ASSODIV - CADD  
CADEF - CBDIBA - CERAD - CDDH - CIJ-RADI - CRACD - DEME SO - FAP - FCDD  
GF2D - JURIS-CLUB - JURISTES-SOLIDARITES - NONE - PF/DS - RIDD FITILA

Associations ayant participé à la rédaction de ce document :

AHAVA - AFJB - AJM - AMADE - ASARED - ASSODIV - CADEF - CDDH - CIJ-RADI  
CRACD - DEME SO - FCDD - JURIS-CLUB - JURISTES-SOLIDARITES - NONE - PF/DS

Octobre 2000

## **- Avant-propos -**

Le présent document a été conçu et élaboré par des associations et ONG d'Afrique de l'Ouest et centrale ayant participé au projet Renforts. La coordination de ce travail a été assurée par les équipes de l'ASSODIV, du CADEF, du CRACD et de Juristes-Solidarités.

Le projet Renforts (septembre 1997-décembre 1999) a été financé par le Ministère français des Affaires Etrangères, le CCFD, le CFSI, Diakonia et la Fondation Un monde par tous.

Responsable et co-opérateur du projet : Juristes-Solidarités. Co-opérateurs : ASSODIV (Bénin), CADEF (Mali) et CRACD (Togo).

### **Lieux d'information complémentaire :**

Secrétariat exécutif du RASPAP  
M. Ibrahima DEME  
s/c CIJ-RADI  
B.P. 12085 Dakar Sénégal  
tél : (221) 824 60 48 / 824 33 37  
fax : (221) 825 75 36  
e-mail : radi@telecomplus.sn

Juristes-Solidarités  
CICP  
21 ter, rue Voltaire  
75 011 Paris France  
tél : (33) 1 43 37 87 08  
fax : (33) 1 43 37 87 18  
e-mail : jur-sol@globenet.org

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Le projet Renforts</b>	<b>5</b>
1/ Présentation générale du projet Renforts	6
2/ Les ateliers d'échanges et de formation : l'expérience de l'autoformation par l'échange	7
3/ Les micro-projets comme prolongement des ateliers	9
4/ Bilan-évaluation du projet Renforts : les conclusions du comité de pilotage	10
<b>Quelques résultats des ateliers d'échanges et de formation du projet Renforts</b>	<b>12</b>
5/ Formation du parajuriste : contenu et méthodologie	13
6/ L'approche parajuridique dans la prévention des conflits	15
7/ L'approche parajuridique dans la résolution des conflits	17
8/ L'intervention en milieu carcéral	19
9/ Décentralisation et action parajuridique	21
10/ Technique de communication-formation	23
11/ L'animation en théorie	26
12/ De la pratique à la théorie	28
<b>Le RASPAP, Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique</b>	<b>29</b>
13/ Création du RASPAP (Processus de réflexion et de discussions menées par le pôle Sahel)	30
14/ Quand les structures formatrices de parajuristes se donnent la main et forment un réseau	32
<b>L'impact du projet Renforts</b>	<b>35</b>
15/ Afin que la sagesse du droit l'emporte sur la passion des faits (AHAVA)	36
16/ Impact du projet Renforts : appréciation de l'AFJB	37
17/ Impact du projet Renforts : appréciation de NONE	39
18/ Du lobbying à la formation juridique (CRACD)	41
19/ L'expérience "Renforts" : un appui réel aux activités d'éducation juridique du Juris-Club	43
20/ Impact du projet Renforts : appréciation de l'ASARED et du CADEF	44
21/ Impact du projet Renforts : appréciation de FCDD	45
22/ Impact du projet Renforts : appréciation de la CDDH	47
<b>Pour en savoir plus : L'historique du projet Renforts</b>	<b>49</b>
23/ Rencontre inter-africaine sur les pratiques alternatives du droit de 1992	50
24/ Le Comité de suivi : trait d'union entre Cotonou I et Cotonou II	53
25/ Evaluation du travail du Comité de suivi	55
<b>Annexes</b>	<b>57</b>
. Liste des organisations ayant participé au projet Renforts	58

## Introduction

Pendant deux ans (1998-99), le projet Renforts a eu pour objectif de permettre à 22 associations et ONG formatrices de parajuristes d'Afrique de l'Ouest et centrale de renforcer leur pratique, par l'échange d'expériences, le soutien d'activités de terrain et le développement des liens entre structures oeuvrant dans les mêmes domaines d'intervention.

A l'issue du projet, le comité de pilotage et l'ensemble des participants au projet ont souhaité concevoir, de façon collective, un document référence susceptible de rendre compte de l'expérience "Renforts", au-delà de l'addition des rapports, bilans d'activités et autres documents produits au fur et à mesure de l'avancée du programme. Pour ce faire, il a été proposé que chaque structure restituée, sous forme de fiches DPH<sup>1</sup>, un morceau ou une partie de ce qui avait fait ou faisait encore le projet Renforts.

15 des 22 structures ont ainsi participé à l'élaboration de ce recueil en rédigeant une ou plusieurs fiches, pour certaines sur un thème abordé au cours de l'un des 9 ateliers d'échanges et de formation organisés, pour d'autres sur le processus ayant donné lieu à la création du RASPAP<sup>2</sup>, pour d'autres encore sur l'historique du projet Renforts, pour la plupart enfin, sur l'impact que ce projet a eu, en définitive, sur leurs activités respectives.

Toutes les activités menées dans le cadre du projet n'ont pas fait l'objet d'une fiche. Le présent document n'est donc pas un compte rendu exhaustif de tout ce qui a pu ressortir de l'exécution du projet, mais simplement, une série de témoignages, d'analyses et de restitutions, tels qu'exprimés par les différentes structures ayant participé à sa rédaction.

Ce recueil de fiches d'expériences se propose de fournir aux organisations parties prenantes un document général de présentation du projet Renforts à destination des militants, des partenaires et des publics avec lesquels elles travaillent habituellement (complémentaire aux autres documents du projet déjà en leur possession), et aux autres organisations et personnes intéressées, un document d'information sur l'expérience d'un projet collectif, sur des pratiques de formation de parajuristes telles que mises en oeuvre dans la région d'Afrique de l'Ouest et centrale.

---

1 DPH est un réseau international d'échanges d'expériences, possédant une base de données informatisée à partir de l'adaptation du logiciel CDS-ISIS développé par l'UNESCO. Cette base de données possède plus de 7000 fiches de récits d'expériences avec des informations utiles à l'action.

2 RASPAP : Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique

# **Présentation du projet Renforts**

## 1/ Présentation générale du projet Renforts

Résultat et étape d'un long processus d'échanges et de collaboration engagé au début des années 90 entre Juristes-Solidarités et ses partenaires africains, le projet Renforts avait pour objet de proposer à 22 associations d'Afrique de l'Ouest et centrale un cadre d'échanges d'expériences et de réflexions autour d'une des activités principales de leur action, la formation de parajuristes.

Pendant donc deux ans, des ateliers ont été organisés au sein de 2 pôles géographiques d'animation regroupant les associations en fonction de leur proximité géographique et affinités culturelles (pôles Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée et Bénin-Togo).

De cette façon, des formateurs de parajuristes des différentes structures se sont retrouvés à échéance régulière, déterminant le contenu de leurs échanges et assurant l'animation des ateliers.

Les objectifs étaient de permettre aux formateurs de valoriser leurs propres pratiques de formation, auto-évaluer ces dernières au regard de l'expérience des autres, résoudre collectivement des problèmes qui n'avaient pas trouvé de réponses individuelles, ou encore, harmoniser pour plus d'efficacité et de cohérence certains aspects de l'action parajuridique développée dans la sous-région.

Les 9 ateliers organisés à Bamako (Mali), Dakar (Sénégal), Bagbé (Togo), Cotonou et Pahou (Bénin) ont porté sur des sujets tels que la question du statut du parajuriste, le contenu et la méthodologie de formation de

ce dernier, le suivi de ses activités, son rôle face aux politiques de décentralisation ou encore les techniques de communication appliquées à l'animation juridique.

Dans le prolongement de ces nombreux échanges, le projet a également permis aux associations participantes d'exécuter un certain nombre de micro-projets visant, pour la plupart, à mettre en pratique les enseignements dégagés des ateliers.

Certains ont ainsi visé au recyclage de parajuristes déjà formés, à la formation de nouvelles promotions, à la mise en place de centres mobiles d'information juridique en milieu rural, à l'achat de matériels d'animation, etc.

A l'occasion du dernier atelier, les 22 associations, réunies pour la première fois, ont décidé, en vue d'assurer la continuité de leurs échanges au-delà de l'exécution du projet, de formaliser leurs liens, en donnant naissance au *RASPAP*, le *Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique*. A l'instar du projet Renforts, le *RASPAP* a conservé la formule des pôles géographiques d'animation et un comité de coordination est en charge des relations entre les pôles. Un programme d'activités a été conçu pour le court et moyen terme.

Associations ayant participé au projet Renforts: CADD, RADI (Sénégal), ADDEF (Guinée), AJM, AMADE, ASARED, DEME SO, CADEF (Mali), PF/DS (Burkina Faso), RIDD FITILA (Niger), AFJB, AHAVA, ASSODIV, CBDIBA, CDDH, FAP, NONE (Bénin), CERAD, CRACD, GF2D, Juris-Club (Togo), FCDD (RDC).

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation juridique, formation de parajuristes, projet pilote, relation droit développement

Mots clés DPH : droit, éducation, échange d'expériences, formation, relation sud sud

Rédacteur : Jean-Claude MAS, Juristes-Solidarités

Juristes-Solidarités, 43 ter, rue de la Glacière, 75013 Paris, France

Tél. : (33) 1 43 37 87 08, Fax : (33) 1 43 37 87 18, E.mail : jur-sol@globenet.org

## 2/ Les ateliers d'échanges et de formation : l'expérience de l'auto-formation par l'échange

L'une des caractéristiques principales des ateliers de formation et d'échanges organisés dans le cadre du projet Renforts, consistait à ce que "le travail de formation ne s'inscrive pas dans une logique qui fasse appel à des intervenants non praticiens ou extérieurs aux groupes considérés" mais vise, au contraire, "à valoriser les ressources locales, à susciter l'analyse des pratiques existantes et à favoriser les échanges entre les bénéficiaires, à savoir des formateurs issus de lieux différents mais exerçant dans le même domaine" (texte du projet, page 10).

Il s'agissait, en somme, de mettre en place "une formation par l'auto-formation à partir des savoir-faire et des acquis de l'expérience de chacun, dans le but de les mutualiser et de les capitaliser. Ceci, en vue notamment d'améliorer les méthodes pédagogiques et de démultiplier les effets des actions de formation" (texte du projet, page 10).

Deux années de projet Renforts et neuf ateliers plus-tard, que peut-on dire de cette expérience d'auto-formation par l'échange, au regard des objectifs assignés au départ et de l'évolution suivie par le projet ?

Globalement, le souci de privilégier la réflexion des associations et la valorisation de leurs propres pratiques a été préservé. Notons qu'en parallèle, et à la demande des participants, quelques personnes-ressources (universitaires, juristes, agents de l'Etat, membres d'ONGs non participantes, journalistes...) sont venues exposer et/ou échanger, à l'occasion de la tenue de certains ateliers.

Le principal défi aura consisté à impliquer l'ensemble des associations participantes à tous les niveaux d'exécution des ateliers ; que ce soit dans la préparation (choix des thèmes à traiter, élaboration des documents introductifs, contributions personnelles), dans la conduite des ateliers (prise en charge vécus au cours de l'expérience du projet Renforts. Pour autant, cela n'a pas empêché

de l'animation, organisation d'activités) ou dans l'évaluation de ces derniers (évaluation collective et individuelle).

Les résultats de la démarche restent de l'avis des associations participantes satisfaisants et positifs. Avec le recul, on peut retenir que l'optimisation de ces résultats dépendent pour une large part des éléments suivants :

- la familiarisation des participants avec le type d'atelier proposé,
- le choix des thèmes ; avec la nécessité de ne retenir que ceux pour lesquels l'ensemble des associations a développé une réelle pratique,
- la préparation individuelle des thèmes d'échanges avant l'atelier (étude de sa propre pratique, problèmes rencontrés, réflexions à mener...),
- la confiance des participants dans leur propre capacité d'analyse et de réflexion,
- la capacité de l'équipe d'animation à motiver et impliquer les participants.

Par ailleurs, le fait de compter essentiellement sur les ressources internes au groupe en matière d'animation et de formation comportent aussi des risques ou en tout cas jugés ainsi, comme par exemple:

- celui de "sacrifier" l'approfondissement d'un thème aux impératifs d'auto-formation (implication de tous, priorité aux ressources internes),
- ou celui encore de léser les associations les plus expérimentées dans la réciprocité de l'échange.

Ces risques ont été parfois exprimés et

les ateliers de fonctionner. De façon parfois empirique, les débats se sont organisés, et

chacun a puisé dans ses propres ressources et celles de l'association qu'il représentait pour alimenter l'échange, proposer, et en définitive, aboutir avec les autres à la recherche de réflexions et solutions communes.

### **Commentaires**

*En réalité, tout dépend de ce qui est finalement recherché dans un projet. Dans le cas présent, la possibilité pour les associations de pouvoir valoriser leur travail, d'être parties prenantes dans*

*l'analyse des thématiques et l'amélioration de leurs pratiques, étaient considérés comme des objectifs aussi importants que celui de la seule valeur ajoutée dans la connaissance de thèmes spécifiques.*

*Dans ces conditions, le travail qui incombait à l'équipe d'animation du projet aura été d'essayer de faire en sorte que chaque association puisse y retrouver son compte, quelle que soit, notamment, la richesse de son expérience dans les domaines considérés.*

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation juridique, formation de parajuristes, parajuristes, projet pilote, relation droit développement

Mots clés DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteur : Jean-Claude MAS, Juristes-Solidarités

Juristes-Solidarités, 43 ter, rue de la Glacière, 75013 Paris, France

Tél. : (33) 1 43 37 87 08, Fax : (33) 1 43 37 87 18, E.mail : jur-sol@globenet.org



### 3/ Les micro-projets comme prolongement aux ateliers

Pour que les échanges et la formation engagés dans le cadre du projet aient un réel impact, il avait été prévu de renforcer l'action des formateurs sur le terrain "afin qu'ils puissent mettre en pratique les enseignements tirés des ateliers d'échanges et de formation, et restituer, par la suite, le fruit de leurs expérimentations" (texte du projet page 11).

Il a donc été procédé, à la mi-parcours, à la répartition, entre les associations participantes, de l'enveloppe budgétaire dévolu au financement de micro-projets, sur la base de propositions motivées de ces dernières préalablement étudiées par le comité de pilotage du projet.

Au total, 18 micro-projets ont été subventionnés, regroupant un certain nombre d'activités qui peuvent se présenter comme suit :

- 15 ateliers de formation (initiale ou continue) de parajuristes ; bénéficiaires : conseillers locaux, membres d'associations, artisans, femmes en milieu rural et urbain, paysans.
- 51 séances de sensibilisation (causeries-débats, sketches, diffusion vidéos...) ; bénéficiaires : populations rurales, enfants scolarisés, groupements de femmes.
- 18 émissions radio d'information et de formation au droit ; bénéficiaires : populations locales.
- des achats spécifiques de matériels audio-visuels et de documentation juridique ; bénéficiaires : parajuristes, populations

rurales et formateurs.

Toutes activités confondues, une trentaine de thèmes ont été abordés dans le cadre de l'exécution de ces micro-projets dont les atteintes aux personnes et aux biens, l'organisation judiciaire, la garde à vue, la prévention et la résolution des conflits, les techniques de communication et d'animation, l'historique du mouvement parajuridique, le statut du parajuriste...

Dans le prolongement des ateliers d'échanges et de formation, les micro-projets auront ainsi permis :

- à deux associations participantes d'engager leur première formation de parajuristes,
- aux associations les moins expérimentées d'assurer des séances de "recyclage" de leurs parajuristes, à la lumière des résultats des travaux des ateliers,
- aux autres, de renforcer ou mettre en place les activités prévues dans le cadre de leur programme de travail annuel.

#### Commentaires

*L'articulation entre activités de groupe (les ateliers) et activités par association (les micro-projets) a pu s'établir dans de bonnes conditions, sous la coordination du comité de pilotage du projet. Il reste, toutefois, que le calendrier d'exécution de ces différentes activités n'aura pas permis aux associations participantes de restituer, de façon approfondie dans le cadre des ateliers, le fruit des expérimentations tirées des micro-projets.*

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation juridique, formation de parajuristes, parajuristes, projet pilote, relation droit développement

Mots clés DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteur : Jean-Claude MAS, Juristes-Solidarités

Juristes-Solidarités, 43 ter, rue de la Glacière, 75013 Paris, France

Tél. : (33) 1 43 37 87 08, Fax : (33) 1 43 37 87 18, E.mail : jur-sol@globenet.org

#### **4/ Bilan-évaluation du projet Renforts : les conclusions du comité de pilotage**

22 associations / ONG formatrices de parajuristes (Afrique de l'Ouest et centrale), 9 ateliers d'échanges et de formation, 18 micro-projets d'information et de formation au droit des populations, la création du RASPAP (Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique), tel pourrait être schématiquement énuméré le bilan comptable de la mise en oeuvre du projet Renforts durant les deux années de son exécution (1998-99).

En décembre 1999, son comité de pilotage composé de 3 des 22 structures participantes (ASSODIV, CADEF et CRACD) et de Juristes-Solidarités a dégagé un certain nombre d'enseignements.

##### **Les ateliers d'échanges et de formation**

. La formule de 2 ateliers par an le temps du programme a constitué un bon compromis entre la mise en place d'une dynamique régionale d'échanges et les nécessités des calendriers de travail des différentes associations participantes.

. En vue d'assurer une qualité des échanges toujours renouvelée, le mode d'organisation des ateliers doit rester flexible et intégrer des changements de lieux, des visites de terrain ou encore des durées de rencontre différentes.

. L'expérience du projet Renforts montre également qu'il est préférable de déterminer le choix des thématiques d'un atelier à l'autre plutôt qu'en tout début de projet, à la condition qu'un temps réel et suffisant soit réservé dans chaque atelier à la préparation du suivant.

. La tenue de 2 ateliers inter-pôles, un en début et un en fin de programme, est préférable à la formule d'un seul atelier à l'issue du projet.

Entre autres impacts identifiés, on peut retenir : l'application sur le terrain des enseignements tirés des ateliers (au moins

11 associations ont assuré en interne des formations en lien avec les thèmes d'échanges abordés), la création ou le renforcement de partenariats entre associations participantes (appui technique, actions de formation communes...), l'appui au démarrage d'activités nouvelles pour certaines associations (formation de parajuristes, animations parajuridiques...) ou encore la diffusion des principaux travaux des ateliers auprès d'autres associations ou Ong d'autres régions (Madagascar, Maroc...).

##### **Les micro-projets**

Les principes de non sélection et de répartition égale de la subvention disponible entre les associations participantes sont validés, sous réserve que les micro-projets présentés par ces dernières soient en adéquation avec les objectifs définis par le programme.

Pour préserver la cohérence de l'ensemble du projet, une attention particulière doit être portée à ce que les micro-projets constituent une mise en pratique réelle des enseignements tirés des ateliers d'échanges et de formation.

##### **La communication interne**

La communication sur le projet, en interne, est primordiale et nécessite une vigilance accrue des animateurs. Toutes les clarifications sur le contenu du projet, les modes d'organisation, les choix opérés doivent faire l'objet d'une communication particulière lors du 1er atelier, et être, par la suite, régulièrement rappelés. Le piège étant de considérer que toutes les informations ont été nécessairement retenues, parce que divulgués, par les participants.

##### **L'évaluation des activités**

L'évaluation qualitative de ce type de projet reste difficile compte tenu de la nature des

activités et de la diversité des acteurs. Il importe, par conséquent, d'impliquer dès le départ les participants, pour envisager la façon dont pourront être mesurées,

notamment, les conséquences des ateliers d'échanges et de formation sur le contenu de leur action

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation juridique, formation de parajuristes, parajuristes, projet pilote, relation droit développement

Mots clés DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteur : Jean-Claude MAS, Juristes-Solidarités

Juristes-Solidarités, 43 ter, rue de la Glacière,  
75013 Paris, France

Tél. : (33) 1 43 37 87 08, Fax : (33) 1 43 37 87 18, E.mail : jur-sol@globenet.org

**Quelques résultats des ateliers  
d'échanges et de formation  
du projet Renforts**

## **5/ Formation du parajuriste : contenu et méthodologie**

(atelier de Cotonou, 2-6 juin 1998)

L'action parajuridique se renforçant de plus en plus au sein de nos différentes associations, il était devenu impérieux de baliser le chemin pour une formation adéquate du parajuriste au regard des exigences du milieu d'une part et de l'attribution du titre de parajuriste d'autre part.

Conscient de ces exigences, les ONG formatrices de parajuristes, réunies à la Cité du Soleil à Pahou au Bénin du 2 au 6 juin 1998 ont échangé leurs expériences relativement au contenu et à la méthodologie de la formation du parajuriste.

Les discussions et réflexions aussi bien dans les ateliers de travail qu'en séance plénière s'accordaient autour des deux (2) questions suivantes :

1 - Quelle formation juridique confère le titre de parajuriste ?

2 - Quelle approche méthodologique permet à l'apprenant de mieux intégrer les différents concepts et de mieux les restituer ?

### **De** **la formation**

Tenant compte des pratiques jusque là en cours dans les diverses associations du pôle Bénin-Togo et des discussions dans les ateliers de travail, les associations formatrices de parajuristes ont dégagé deux (2) types de formation inhérente à l'activité parajuridique : la formation de base et la formation complémentaire.

La formation de base prend en compte les besoins du milieu et intègre des thèmes non limitatifs mais tout au moins indicatifs comme : le rôle et la mission du parajuriste, les notions de droit et de droits de l'homme, les notions élémentaires de droit constitutionnel, de droit civil, de droit administratif et de droit pénal, les techniques de communication, la prévention et la

résolution des conflits.

La formation complémentaire quant à elle, vise à donner aux parajuristes une connaissance approfondie dans certains domaines du droit. Elle tient compte des spécificités, des attentes, des besoins et des susceptibilités des populations concernées.

Elle comporte un développement des modules sur le droit civil, le droit du travail, le droit pénal et la procédure pénale, le droit fiscal, le droit foncier, le droit de l'environnement, les notions sur le crédit, les auxiliaires de justice et les techniques de règlement pacifique des conflits.

Ces différents modules comportent des sous-thèmes non limitatifs identifiés par les ONG présentes à Pahou.

### **De** **la formation**

Par rapport à la méthodologie de formation, différentes méthodes à savoir celles dites affirmatives, interrogatives et actives ont été examinées par les participants.

Il convient de signaler ici que "la méthode" est une approche pédagogique utilisée dans le domaine de l'enseignement pour faciliter l'apprentissage des apprenants.

Au regard des différentes méthodes exposées au cours de l'atelier, chacune avec ses avantages et ses inconvénients, les participants membres du projet RENFORTS ont préconisé la méthode participative qui fait suffisamment appel aux facultés, aux aptitudes et à la volonté des apprenants.

Elle se caractérise principalement par la contribution active et consciente des apprenants, les situations de communication multilatérale et égalitaire prenant en compte le feed-back, le rapprochement de l'apprenant avec les réalités de son milieu et le développement de l'esprit d'observation.

Cette méthode exige la bonne connaissance du milieu par le formateur, la maîtrise suffisante de l'objet d'étude, l'existence d'objectifs clairs et bien définis et la liberté d'expression.

Elle repose sur plusieurs techniques d'animation dont notamment : - la trilogie (Voir, Juger, Agir), la pédagogie théâtralisation, la technique du binôme, la technique Philip 6.6, la technique de l'image, la matérialisation des concepts par l'approche mathématique des ensembles et l'approche libératrice.

Suite à la récapitulation des différentes techniques, une grille technique pour l'application de la méthode a été élaborée par les participants. Elle comprend des étapes relatives à la préparation de l'atelier de formation, l'accueil/ouverture, la présentation du fait/problème, l'analyse du fait/problème, la recherche collective des solutions et la stratégie de mise en application des solutions.

Au-delà de toutes ces techniques, il faut dire que nos pratiques et expériences sur le terrain ont fini par nous convaincre de considérer quatre (4) approches, à savoir :

- l'approche osmotique de la pédagogie c'est-à-dire que l'apprenant ne vous demande pas d'abord ce que vous savez faire

mais vous regarde comme un poisson dans l'eau.

- l'approche contractuelle qui oblige formateurs et parajuristes envers les groupes ciblés.

- la prise de conscience qui interpelle l'aspect viscéral c'est-à-dire les passions et les contradictions en remuant la trame sociale des réseaux croisés de relations.

- l'approche théâtralisation qui exige du formateur une certaine habileté dans l'art de monter les scénarios, d'utiliser les gestes, le regard, les images et les mots pour toucher beaucoup plus l'affectif, le psychomoteur que le cognitif.

Au total, le choix de la méthode participative ou de toute autre méthode pédagogique est en relation avec les objectifs de chaque module de formation. S'il est vrai qu'il y a un avantage certain à utiliser plusieurs méthodes de formation en cherchant à utiliser leur valeur ou avantage complémentaire, il n'en demeure pas moins vrai que la méthode participative est une passerelle nécessaire pour atteindre l'unique but que se sont fixées les associations formatrices de parajuristes réunies à Pahou, à savoir : faire reculer les frontières de l'ignorance du droit dans nos pays par une formation adéquate du parajuriste.

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, matériel pédagogique juridique, parajuriste,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Yves-Luc ATIGNON, AHAVA

AHAVA, 03 B.P. 1923 Cotonou Bénin

E-mail : ahava@serv.eit.bj

## 6/ L'approche parajuridique dans la prévention des conflits

(atelier de Bamako, 16-19 février 1998)

L'AJM traite ici de l'approche parajuridique dans la prévention des conflits, thème abordé à l'occasion du 1er atelier du projet Renforts (pôle Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée).

Le parajuriste peut se définir comme étant une personne non juriste qui a appris des notions de droit, jouissant d'une notoriété certaine dans son milieu (enseignant, chef d'un groupement d'hommes ou de femmes,...), et qui contribue en toute indépendance à rendre le droit plus accessible aux populations.

Le parajuriste a pour rôle de faire connaître le droit ; il doit élever la conscience juridique des populations à travers toute une gamme de fonctions comme :

- conseiller et orienter les personnes qui s'adressent à lui pour résoudre leurs problèmes juridiques,
- favoriser les règlements à l'amiable,
- diffuser les informations juridiques à l'ensemble de la population,
- servir d'intermédiaire entre les personnes qui s'adressent à lui pour leurs problèmes juridiques et les services juridiques appropriés.

Dans les fonctions du parajuriste, il apparaît donc que celui-ci doit intervenir dans la prévention des conflits. Il s'agit là d'un point crucial dans l'exercice de son rôle.

### **Le parajuriste dans la prévention des conflits**

Par conflit, on entend tout acte d'incompréhension, de litige autour d'un Elle doit prendre en compte les instruments préférentiels de résolution des conflits des acteurs (traditionnels, religieux ou modernes). Une attention particulière doit

problème d'intérêt (social, économique, politique, religieux...) de nature à opposer deux ou plusieurs parties.

Par prévention, on entend l'ensemble des mesures et actions visant à éviter les conflits et à dissuader les acteurs d'y avoir recours.

Dans nos sociétés, plusieurs types de conflits peuvent surgir. Ces conflits ont des enjeux différents qui doivent être pris en compte dans le cadre de leur prévention et de leur gestion. Nous constatons de manière générale que dans nos communautés, le conflit est rarement admis comme tel. Il y a toujours une tendance à minimiser les désaccords ou différends jusqu'à ce qu'ils éclatent au grand jour et de manière évidente, ce qui limite les possibilités d'élaborer des stratégies d'anticipation et des mécanismes adéquats pour une prévention efficace des conflits.

L'approche parajuridique dans la prévention des conflits doit être un mécanisme consensuel qui prenne en compte toutes les étapes, depuis les signes précurseurs à un conflit jusqu'aux solutions apportées aux conflits déjà existants.

Car le suivi et la consolidation de conflits résolus constituent également les éléments essentiels d'une stratégie préventive à d'autres conflits de même nature.

Cette approche suppose que la résolution des conflits soit essentiellement gérée par des instances propres à la communauté et que le recours à des structures formelles extérieures à celle-ci ne soit qu'exceptionnel.

être ainsi prêtée aux bases légitimes de prises de décision.

La prévention des conflits est un processus

qui doit permettre une résolution rapide et consensuelle des situations propices aux conflits.

### **Commentaires**

*Nous dirons néanmoins que la prévention des conflits ne doit pas être une préoccupation majeure du parajuriste car le conflit n'est pas toujours négatif ; il est souvent le véhicule d'aspirations légitimes*

*des populations, et peut entraîner des changements positifs. Il serait donc souhaitable de mettre en place également une structure appropriée (comité de sages, commission de médiateurs, etc...) pour prendre en charge les conflits plutôt que de les empêcher nécessairement d'éclater. Nous pensons que le parajuriste est bien indiqué pour faire partie de ces structures de prise en charge des conflits.*

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, parajuriste, résolution des conflits, résolution extrajudiciaire des conflits

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédactrice : Fatoumata DEMBELE, AJM

AJM : Association des Juristes Maliennes

B.P. MA 143 Bamako Mali Tél /fax : (223) 21 20 73

E-mail : cliniquejuridique@hotmail.com



## 7/ L'approche parajuridique dans la résolution des conflits

(atelier de Bamako, 16-19 février 1998)

Les sociétés africaines actuelles, à l'instar de celles d'autres continents, se caractérisent par des conflits de plusieurs ordres. Ces conflits qui détériorent les relations sociales et la coexistence pacifique, constituent parfois des obstacles au décollage économique d'une région ou d'un pays tout entier.

Au nombre des mécanismes classiques de résolution de ces conflits, on peut entre autres retenir : la voie judiciaire, la conciliation par les autorités administratives et traditionnelles.

Aujourd'hui, les structures formatrices de parajuristes en Afrique de l'Ouest, ont expérimenté une approche originale dans la résolution des conflits : celle de l'implication du parajuriste. Cette initiative a donné naissance à l'approche parajuridique dans la résolution des conflits. Sans préjudice aux mécanismes déjà existants, l'approche parajuridique a fait ses preuves tout en montrant ses limites.

### Les concepts

Le parajuriste : c'est "la personne (homme, femme) connaissant les réalités sociologiques de son milieu d'intervention, jouissant d'une notoriété certaine et qui contribue à rendre accessible le droit aux populations. Le ou la parajuriste n'est pas un professionnel du droit"<sup>1</sup>.

Le conflit : c'est "tout litige pour un problème d'intérêt de nature à opposer deux ou plusieurs parties"<sup>2</sup>.

La résolution d'un conflit : c'est "l'ensemble des actions par lesquelles le

conflit a trouvé une solution"<sup>3</sup>.

### Le parajuriste dans la résolution des conflits

#### *Préalable à l'intervention du parajuriste*

Le parajuriste doit être préparé à son intervention. Pour ce faire, il doit avant toute intervention, recevoir une formation adéquate et des outils de travail.

La formation pourrait porter sur les techniques d'étude du milieu, les thèmes juridiques de base comme l'organisation judiciaire, les procédures pénale et civile, les techniques de rédaction des rapports.

Quant aux moyens mis à sa disposition, ils pourraient comporter du matériel didactique (lecteurs de cassette, magnétophones portables, documentation et guides), un moyen de déplacement et une motivation financière en dépit du caractère bénévole de sa mission.

#### *Comment le parajuriste doit-il s'y prendre dans la résolution d'un conflit ?*

Face à un conflit, deux alternatives s'offrent au parajuriste : intervenir directement dans la résolution des conflits ou conseiller les parties au cas où elles désireraient suivre d'autres voies, notamment le recours à une juridiction.

En cas d'intervention directe, le parajuriste doit s'y prendre de la manière suivante :

- collecter des informations sur le conflit,
- identifier la source ou l'origine du conflit,
- identifier les parties en conflit,
- identifier et informer les parties des textes

<sup>1</sup> Rapport du 2ème atelier d'échanges et de formation de formateurs de parajuristes (25-28 mai 1998, Bamako, Mali)

<sup>2</sup> Rapport du 1er atelier d'échanges et de formation de formateurs de parajuristes (16-19 février 1998, Bamako, Mali).

<sup>3</sup> Rapport du 1er atelier d'échanges et de formation de formateurs de parajuristes (16-19 février 1998, Bamako, Mali).

de loi applicables au conflit,

- choisir la stratégie d'intervention de résolution du conflit,
- appliquer la stratégie choisie.

L'application de la stratégie choisie nécessite le recours aux personnes ressources, la création d'un cadre de dialogue entre les parties, l'information des parties sur les textes juridiques applicables, la recherche d'un consensus entre les parties et la formalisation des termes du consensus de préférence par écrit.

### **Commentaires**

*De l'analyse des expériences de résolution parajuridique des conflits, quelques leçons sont à retenir :*

- *le parajuriste doit avoir la confiance des deux parties en conflit et doit, par conséquent, adopter une attitude de*

*neutralité,*

- *il doit, avant de s'engager dans tout processus de résolution, connaître suffisamment l'origine du conflit et les réalités du milieu,*

*- certains conflits de par leur complexité et leur durée dans le temps, dépassent les compétences du parajuriste. Dans des cas de ce genre, il doit se contenter de conseiller les parties et au besoin de leur montrer la voie judiciaire à suivre,*

*- le parajuriste n'est ni un juge ni un auxiliaire de justice, son travail s'inscrit dans le cadre d'une résolution amiable des conflits. Ce statut, tel que défini, pose des limites à l'exercice des activités du parajuriste. Il appartient aux structures formatrices de parajuristes de le faire évoluer vers un statut plus officiel.*

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, parajuriste, résolution des conflits, résolution extrajudiciaire des conflits

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteur : Namory KEITA, AMADE

AMADE : Association MAlienne pour le DEveloppement

B.P. 2646 Bamako Mali Tél : (223) 22 59 09 Fax : (223) 21 23 59

## **8/ L'intervention en milieu carcéral** (atelier de Dakar, 4-6 novembre 1998)

A l'occasion du 3ème atelier du projet Renforts (pôle Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée), le CIJ-RADI a présenté, à l'instar des autres structures participantes, le contenu de son expérience en matière d'intervention en milieu carcéral. En voici le compte rendu.

### **Les objectifs de l'assistance judiciaire**

Les plus graves cas de violation des droits de l'homme ont lieu en milieu carcéral. Surtout pour ceux qui sont en détention provisoire. En effet, des citoyens sont arrêtés à la suite de dénonciations fondées ou non, et pour les besoins de l'enquête, ils sont mis en détention avant d'être jugés.

Compte tenu des lenteurs des procédures judiciaires, ces personnes restent des mois voire des années en détention sans être jugés, ni informés régulièrement sur l'état de leur dossier. Elles vivent dans des conditions très difficiles aussi bien sur le plan matériel que psychologique. Des jeunes détenus côtoient les grands délinquants et risquent à leur sortie de sombrer dans le banditisme.

Face à ces problèmes, le RADI a estimé que la dénonciation est certes nécessaire, mais qu'il fallait aller au-delà pour mener des actions concrètes en faveur des détenus.

C'est ce qui justifie l'existence du volet Assistance Judiciaire dont les objectifs sont les suivants : assister les jeunes détenus démunis, réduire les longs cas de détention provisoire, favoriser la réinsertion socio-économique des détenus, favoriser l'application de mesures alternatives à la détention.

### **La stratégie de l'assistance judiciaire**

La stratégie adoptée varie en fonction des objectifs poursuivis. Pour l'assistance aux détenus, l'accent a été mis sur les cas relevant de la procédure

de flagrants délits. Il s'agit ici d'apporter au détenu une assistance judiciaire à travers un avocat pour que son dossier soit enrôlé et jugé dans les délais prévus par la loi. Les détenus à assister sont sélectionnés sur la base de critères objectifs relatifs au délit commis, à leur situation socio-économique, à leur passé pénal, etc... L'assistance est fournie par les avocats membres de Réseau de Personnes Ressources des CIJ.

Concernant les longs cas de détention provisoire, le RADI sur la base des informations recueillies, établit des rapports et formule des propositions concrètes qu'il transmet aux autorités judiciaires et administratives. Ces propositions concernent surtout le renforcement des capacités de travail des juges d'Instruction, la correctionnalisation de certains délits, l'usage du contrôle judiciaire à la place de la détention provisoire, etc...

Quand à la réinsertion des détenus et l'application de mesures alternatives à la détention, le RADI a jugé nécessaire de développer des relations de partenariat avec l'administration pénitentiaire pour mener une réflexion commune sur ces problèmes. Ces relations sont matérialisées par un protocole d'accord signé en septembre 1996.

### **Les résultats**

Depuis 1992, près de six cents (600) détenus ont bénéficié de l'assistance judiciaire du RADI. La plupart d'entre eux ont été relaxés ou condamnés avec sursis et ce, dans les délais prévus par la loi pour les cas de flagrants délits.

Ces détenus ont été assistés grâce à l'appui des Maisons d'Arrêt qui mettent toutes les informations utiles à la disposition du RADI.

Les cas de longue détention sont devenus une préoccupation des plus hautes autorités de l'Etat qui en ont fait un thème de rentrée des Cours et Tribunaux en 1996.

Les régisseurs prennent leurs responsabilités et libèrent les détenus au bout de six (6) mois, si le mandat de dépôt n'est pas renouvelé, conformément à l'article 127 du Code de procédure Pénale sénégalais.

A la suite de la signature du protocole d'accord entre le RADI et la Maison Centrale d'Arrêt de Dakar, une visite guidée a été organisée pour le compte du RADI permettant ainsi de se rendre compte des efforts consentis, mais aussi du travail qui reste à faire surtout en matière de réinsertion des détenus.

C'est pourquoi, un atelier de réflexion sur la réinsertion socio-économique des

détenus a été organisé en mai 1997 par le RADI en partenariat avec la Maison Centrale d'Arrêt de Dakar.

D'importantes recommandations ont été formulées par des spécialistes de la question et un Comité de suivi a été mis en place pour définir les modalités de leur mise en œuvre.

C'est dans le cadre de ce partenariat que le RADI a été choisi pour parrainer les « Journées du Détenue » de 1998 qui ont connu un succès éclatant.

Aujourd'hui, le RADI et la Maison Centrale d'Arrêt de Dakar travaillent sur un programme de réinsertion des détenus fondé sur des activités intra et extra muros.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, parajuriste, assistance juridique et judiciaire,

Mots clefs DPH : droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteur : Ibrahima DEME, CIJ-RADI

CIJ-RADI, Centres d'Information sJuridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré

B.P. 12085 Dakar Sénégal Tél : (221) 824 60 48 / 824 33 37

Fax : (221) 825 75 36 e-mail : radi@telecomplus.sn

## 9/ Décentralisation et action parajuridique (atelier de Dakar, 14-16 avril 1999)

A l'occasion du 4ème atelier du projet Renforts (pôle Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée), DEME SO a présenté, à l'instar des autres structures participantes, le contenu de son expérience en relation avec le thème décentralisation et action parajuridique. En voici le compte rendu.

La décentralisation est une technique administrative qui consiste à céder d'importants pouvoirs à des entités autres que l'Etat appelées "collectivités territoriales". Les collectivités territoriales deviennent des sujets de droits et acquièrent une autonomie de gestion administrative et financière.

Au Mali, on a opté pour la décentralisation intégrale, c'est à dire que l'ensemble du territoire de la République a été scindé en collectivités territoriales. Aujourd'hui, 701 communes se partagent l'espace malien.

L'intervention de DEME SO a eu lieu dans la deuxième région du Mali (Koulikoro), dans le cercle de Kati et dans les arrondissements de Siby, Kourouba et Ouélessebouyou. Elle a touché spécifiquement 9 communes rurales comprenant quelques 183 villages dont 34 sont nos partenaires. L'ensemble des 9 communes totalisent 113 conseillers et parmi ceux-ci 31 parajuristes formés par DEME SO.

La décentralisation est certes une chance de développement pour le Mali et un cadre de renforcement de la démocratie, mais pour atteindre ces objectifs, elle doit être bien comprise et appropriée par les populations à la base qui en sont les vraies actrices. Il se trouve malheureusement que cette population est analphabète, c'est pourquoi l'action parajuridique prend tout son sens.

Notre stratégie a consisté d'une part à faire en sorte que les parajuristes maîtrisent le concept, et d'autre part, à crédibiliser ces

derniers aux yeux des populations qu'ils doivent conseiller, guider et appuyer.

### La maîtrise du sujet "décentralisation"

Pour permettre à chaque parajuriste d'être propriétaire du processus, nous avons élaboré un module en huit parties :

- définition du concept de décentralisation et de ses manifestations,
- création d'une commune et détermination du nombre de conseillers municipaux,
- conditions d'éligibilité et d'inégalité,
- élection du maire et de ses adjoints,
- attributions du maire et de ses adjoints,
- personnel des communes,
- rôle des populations.

Pour prouver leur maîtrise du sujet, les parajuristes ont monté une scène théâtrale résumant l'ensemble des modules ; elle a fait, par la suite, l'objet d'une cassette audiovisuelle utilisée pour la seconde phase.

### Crédibilisation des parajuristes et sensibilisation des populations

Vu le délai qui nous séparait des premières élections municipales, nous avons ciblé 20 villages pour la projection de la cassette suivie de débats avec la possibilité pour les habitants des villages voisins de venir y assister. Les animateurs étaient les parajuristes aidés par un juriste de DEME SO.

Les séances de sensibilisation ont eu lieu sur les places publiques des différents villages. Après la projection de la cassette, les parajuristes ont répondu aux différentes questions posées par l'assistance ; le juriste de DEME SO n'intervenant que pour approfondir le débat.

Chaque assemblée générale villageoise a drainé au moins 250 personnes. Nous estimons ainsi que la cassette a été vue par plus de 5000 personnes.

Parmi les parajuristes conseillers municipaux, un représente sa commune rurale au niveau du conseil du cercle.

Dans l'ensemble de ces communes règnent la paix et la tranquillité.

### **Commentaires**

*Pour conclure, nous disons que l'action parajuridique est un remède sérieux à l'absence de cadres dans les différentes*

*communes ; elle permet de former de nouveaux leaders issus du milieu et partageant avec les populations les mêmes problèmes. Formés et crédibilisés, ils sont les acteurs d'un changement positif rapide.*

*Dès lors, il devient urgent pour les différents Etats africains soumis à des Programmes d'Ajustement Structurel de soutenir cette action qui n'est autre qu'une alternative au manque d'encadrement des populations.*

---

Mots clés JS : autoformation, décentralisation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, parajuriste

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteur : Ladjji SAMAKE, DEME SO

B.P. E 3858 Bamako Mali Tél / fax : (223) 23 41 71

E-mail : [cjdemeso@spider.toolnet.org](mailto:cjdemeso@spider.toolnet.org)



## 10/ Techniques de communication-formation (atelier de Dakar, 4-6 novembre 1998)

A l'occasion du 3ème atelier du projet Renforts (pôle Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée), l'ASARED a présenté, à l'instar des autres structures participantes, la méthodologie de communication-formation qu'elle a adoptée dans le cadre de son action. En voici le compte rendu.

L'explosion de la vie associative due à l'exigence des populations rurales ou urbaines, lettrées ou non, quant au respect de leurs droits et le rôle important de la société civile dans le développement économique des pays, font qu'il est de plus en plus important de mettre l'accent sur la communication.

Ainsi quotidiennement, nous communiquons entre nous au sein du groupe, de l'équipe de travail et avec les populations. Cette communication vise d'une part une convergence de nos points de vue, de nos actions, et d'autre part un changement de comportement des citoyens.

### Former

C'est avoir un message à transmettre, c'est vouloir transmettre, c'est mettre en œuvre des moyens.

Le message à transmettre renvoie à la compétence technique du formateur et à la connaissance du sujet par celui-ci. La volonté de transmettre correspond à la motivation du formateur. Le choix et l'exploitation des supports font référence à la compétence pédagogique.

Le succès d'une formation dépendra de la définition de sujets clairs, du choix de la stratégie, de la méthode et des moyens.

### Définition

5) la rigidité du cours : celui-ci reste fermé aux initiatives et aux innovations des

Il n'existe pas de définition unique de la communication qui aurait la force intrinsèque de la vérité, mais simplement des tentatives plus ou moins réussies.

La communication peut se définir comme étant le transfert d'information, de connaissances et de compréhension d'une personne à un groupe, d'un groupe à une personne et d'un groupe à un autre.

### Les techniques de communication en matière de formation

On distingue deux principales approches méthodologiques : de type actif et de type passif ou classique.

#### *Les méthodes passives ou classiques*

Formateur.....Savoir....  
.....Personne en situation de formation

Lors d'une séance de formation, cinq situations permettent de déterminer que l'animation est faite suivant une méthodologie de type classique ou passif.

- 1) la formation dispensée est basée sur le dire et le faire dire ;
- 2) la personne formée capitalise au maximum les informations reçues ;
- 3) la relation entre le formateur et la personne formée est généralement une relation d'autorité plaçant cette dernière en situation de dépendance vis à vis de l'enseignant ;
- 4) la disposition de l'environnement de la formation : le local est aménagé de telle sorte que le formateur soit installé dans une position de retrait, quelques fois plus élevée que celle des auditeurs.

personnes en situation de formation. Le formateur élabore lui seul le contenu de sa

formation en fonction des objectifs qu'il s'est fixé. La modification en cours sur initiative des auditeurs n'est pas admise. La bonne canalisation de la formation, l'évaluation à court terme des acquis, l'économie du temps et le minimum de contraintes sont les avantages de cette méthode qui a pour inconvénients : la passivité, l'absence de lien entre la formation et le vécu quotidien des personnes formées, des résultats non porteurs de changement de comportement et de mentalité.

#### *Les méthodes actives ou modernes*

Ces méthodes tirent leur force de ce qui est reproché aux méthodes passives à savoir : la trop grande passivité de la personne formée, son manque d'autonomie et de motivation au cours de la formation. Cinq situations permettent de distinguer qu'il s'agit de méthodes actives.

- 1) l'application du principe selon lequel on apprend mieux si l'on est personnellement engagé dans l'action de formation ;
- 2) la motivation des personnes à former doit être intrinsèque ;
- 3) la participation de la personne en situation de formation à un groupe ;
- 4) le rôle et l'attitude de formation ;
- 5) le type d'évaluation de la formation.

Lors de la méthode active, le formateur dispose de plusieurs techniques, à savoir :

- la recherche collective d'idées : associer les apprenants à la construction du savoir,
  - l'élaboration progressive : mise en sous-
- L'adulte est un être social qui vit dans une société en constante évolution ; il est responsable de ses actes et toute action naît d'un besoin à satisfaire ; il apprend mieux l'action et désire des résultats à très court terme. L'adulte a acquis des connaissances,

groupe, élaboration par étape,

- la leçon début : habituer chaque personne formée à l'effort personnel et à l'expression des idées,
- le projet d'activités : organiser les apprentissages autour de situations plutôt qu'à partir de découpages pluridisciplinaires,
- la photo langage : faciliter dans un grand groupe l'expression de chacun par l'intermédiaire d'un support concret sur un thème, un sujet,
- le blason : aider à la cohésion du groupe,
- les intergroupes : accroître l'intercommunication et l'implication des membres du sous-groupe,
- la technique de scintillement : entraîner à l'expression d'une pensée concise,
- le langage gestuel : sondage et évaluation qui permettent une consultation rapide du groupe.

Les méthodes participatives ont l'avantage d'être centrées sur l'action. Elles stimulent le changement de comportement à travers une attitude de remise en question permanente chez la personne formée parce qu'elles favorisent l'émergence de programmes de formation bâtis sur fonds d'expériences vécues. Elles permettent la promotion du dialogue, de la concertation entre le formateur et les personnes en formation.

Cependant, la non maîtrise du temps, du contenu de formation et la forte exigence pédagogique en sont les inconvénients.

du savoir faire, de l'expérience. Il a pris conscience qu'il sait certaines choses. Il a eu des responsabilités (travail, famille, etc...) et sait que son avenir dépend de lui-même. Il a des projets, des objectifs. Il a acquis un savoir être ; ainsi donc former un



adulte, c'est favoriser le devenir global de sa personnalité à partir de son expérience

vécue et de ses connaissances acquises.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, parajuriste  
Mots clefs DPH : communication, droit, éducation, échange d'expériences, formation, pédagogie

Rédacteurs : Guédiourma DIARRA et Fofana ISSIAKA, ASARED

ASARED : Association pour la SAuveillance et le REnforcement de la Démocratie  
B.P. 3041 Bamako Mali Tél / fax : (223) 22 59 99 E-mail : asared@malinet.ml

## 11/ L'animation en théorie (atelier de Dakar, 4-6 novembre 1998)

A l'occasion du 3ème atelier du projet Renforts (pôle Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée), PF/DS a présenté, à l'instar des autres structures participantes, la méthodologie d'animation qu'elle a adoptée dans le cadre de son action. En voici le compte rendu.

L'animation constitue un moyen que l'on utilise pour faire passer son message. Dans nos sociétés et dans le contexte de développement, l'animation doit servir à favoriser la responsabilisation pleine et efficiente du groupe cible et l'appropriation du contenu du message.

### Définition

L'animation est une méthode qui vise à dynamiser le groupe et à aboutir à sa pleine participation. Etant une méthode, il y existe des étapes à respecter pour conduire une bonne animation. Ces étapes sont au nombre de 4 :

- la phase de préparation et de mise en route : l'animateur doit arriver avant l'heure pour vérifier les conditions de tenue de la réunion, accueillir les participants, les mettre à l'aise et échanger les nouvelles. La disposition des participants a une grande importance. Il est conseillé de disposer les participants en cercle ou en U.

- la phase de dégel : elle correspond au temps nécessaire pour établir le contact avec le groupe. Dans cette phase, il faut procéder aux salutations d'usage, aux remerciements des participants. Ensuite, il faut introduire le sujet en précisant de quoi il va être question, le pourquoi et le comment le sujet sera traité et combien de temps cela va prendre.

- l'animation proprement dite : elle sert à impliquer le plus possible les participants. De ce fait, il faut une certaine méthode à l'animateur. Les principes de base à retenir sont : établir une relation facilitante entre

lui et le groupe, centrer le groupe sur le thème et l'y ramener en cas de discussion prolongée, contrôler le temps disponible de façon à rester autant que possible dans les limites imparties, être capable à chaque instant de reformuler les opinions émises et de faire la synthèse de l'opinion du groupe.

Pendant le déroulement de la réunion, l'animateur peut utiliser 3 techniques pour assurer une bonne animation :

- la technique de reformulation consiste à reprendre une opinion émise par un participant à haute voix à l'intention et à l'attention du groupe. La reformulation ne doit rien ajouter, elle reprend l'opinion telle qu'elle est et la renvoie au groupe comme un miroir. La reformulation a pour objectif d'encourager, d'une part la personne qui a parlé, et d'autre part à susciter la contribution des autres.

- les techniques de relance dont la question test, l'appel à complément, la question écho, la question relais, la question rappel, la question miroir.

- la technique de la synthèse, c'est le constat clair de dissension, la mise en lumière du point exact sur lequel le groupe se divise. La synthèse finale est la formulation aussi détaillée que possible de ce que le groupe a trouvé pendant la réunion.

- la technique de clôture : toujours demander à la fin d'une réunion aux participants s'ils ont des questions à poser.

### Les différentes situations en animation

Il existe quelquefois des situations difficiles lors des séances d'animation. On peut en recenser neuf mais nous allons retenir deux situations qui sont les plus fréquentes et pour lesquelles il est proposé des solutions:

- une personne qui ne participe pas : appel direct à la participation sans insister, en tenant compte des mimiques éventuelles d'accord ou de désaccord de sa part pour refaire l'appel en référence aux signes manifestés.

- un participant bavard : pour éviter l'accaparement de la parole, l'animateur pourra presser la conclusion du discours, le résumer et donner la parole par appel direct à un autre.

### **Les caractéristiques de l'animateur**

Les caractéristiques du bon animateur relèvent beaucoup plus des éléments de la communication. Il existe des obstacles à la communication qui peuvent être d'ordre

personnel, d'ordre psychologique, d'ordre social et autres.

En partant de ces différents éléments, on peut facilement définir les caractéristiques pour être un bon animateur : respectueux, patient, impartial, souple, attentif, tolérant et avoir un contact facile.

Les capacités d'un bon animateur sont en substance : être compétent, s'exprimer clairement, savoir animer, poser des questions intéressantes, faciliter l'expression des points de vue du groupe, faire la synthèse à chaque fois, accepter la contradiction, faire face aux situations difficiles.

---

Mots clés JS : autoformation, formation de parajuristes, parajuriste

Mots clefs DPH : communication, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : PF/DS

PF/DS : Promo Femmes Développement et Solidarité

01 B.P. 2532 Ouagadougou Burkina Faso

Tél/fax : (226) 31 30 52 E-mail : promo.femmes@fasonet.bf

## 12/ De la pratique à la théorie (atelier de Bagbé, Togo, 6-9 avril 1999)

Le 4ème atelier du pôle Bénin/Togo a été une rencontre pratique. Il a allié théorie et pratique, ce qui a conduit les participants à se déplacer dans deux villages, Bagbegan et Agove, où ils ont procédé à une simulation d'une animation juridique.

Cette intervention a été préparée avec le concours du directeur du centre d'Accueil et de Formation Agro Pastorale (CAFAP) de Bagbé. La simulation sans grande préparation préalable a été cependant précédée par une réflexion et un échange sur la technique d'animation utilisée par chaque structure.

Cet échange a mis en exergue deux phases dans la méthodologie d'animation à savoir:

- la préparation (message, auxiliaires et positions pratiques)
- la conduite de l'animation (expression et participation du public).

Les participants scindés en deux groupes ont été introduits dans les deux localités par les responsables du CAFAP qui, après le rite traditionnel de salutation, ont expliqué aux populations qui sont les membres du groupe et le but de leur visite dans le village. Les salutations d'usage et la présentation ont mis en confiance la population qui s'est prêtée de bonne grâce à l'exercice.

Au cours de la sortie, les deux groupes ont discuté de plusieurs thèmes (carte d'identité, acte de naissance, mariage et divorce, titre foncier, prise en charge des orphelins, succession) avec les populations dont la participation et l'intérêt se sont traduits par des débats intenses.

Les simulations organisées dans les deux villages ont été filmées et ont fait l'objet d'une séance de critique qui a permis d'élaborer un guide d'appréciation de chacune des simulations. La critique a souligné la nécessité:

- de veiller à une bonne préparation du terrain et à une durée convenable de l'animation.
- de disposer le groupe de façon à ce qu'il puisse participer effectivement à la causerie.
- d'observer les rites de salutations en usage dans le milieu pour "briser la glace".
- d'établir un plan de travail qui peut faire recours à des sketches courts/captivants et à des chansons/slogans.
- de maîtriser certains termes juridiques et de pouvoir les traduire dans la langue du milieu.
- de veiller à ce qu'aucun participant ne monopolise la parole.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, formation de parajuristes, matériel pédagogique juridique, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Edu K. RAVEN, CRACD

CRACD : Centre de Réflexion et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique

B.P. 8949 Lomé Togo Tél : (228) 25 01 03 Fax : (228) 22 31 80 E-mail : cracd@rdd.tg

# **Le RASPAP**

**Réseau Africain des Structures  
de Promotion de l'Action Parajuridique**

### **13/ Création du RASPAP - Processus de réflexion et de discussions menés par le pôle Mali-Sénégal-Burkina Faso-Niger-Guinée -**

Le Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique (RASPAP) existe depuis le 31 juillet 1999. Il a été créé au sortir de la Rencontre inter-africaine des structures formatrices de parajuristes qui s'est tenue à Cotonou en République béninoise. Mais quelle est l'histoire de cette structure ?

En 1992, 14 organisations formatrices de parajuristes se sont réunies à Cotonou pour échanger leurs pratiques. C'est de cette Rencontre de représentants de plusieurs pays francophones d'Afrique centrale et occidentale, entre autres : le Burundi, le Rwanda, l'ex-Zaïre, le Mali, le Togo, le Burkina Faso, le Bénin et le Sénégal, qu'est née l'initiative du projet Renforts.

Ce projet a effectivement démarré en septembre 1997 et a pris fin en septembre 1999. Il a évolué en deux temps, à travers deux pôles d'animation, le 3<sup>ème</sup> pôle prévu n'ayant pu voir le jour en raison de la situation qui prévalait dans les zones concernées.

Le pôle côtier a regroupé des associations du Bénin et du Togo, auxquelles s'est associée une association de la République Démocratique du Congo. Le pôle Sahel a regroupé des structures du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée, du Niger et du Sénégal.

Dans les deux pôles, la volonté de continuer les échanges d'expériences s'est manifestée dès le départ et conformément à l'un des trois volets du projet Renforts.

Quatre ateliers d'échanges d'expériences ont eu lieu dans chacun des deux pôles d'animation.

Dans le pôle Sahel, sur proposition de l'ensemble des participants, le 2<sup>ème</sup> thème du 2<sup>ème</sup> atelier qui s'est tenu à Bamako fut consacré aux conditions de pérennisation des échanges entre associations.

Des débats, il est ressorti la nécessité de développer les échanges entre les associations, de communiquer par écrit, et de privilégier comme outil de communication, le courrier électronique.

Il fut convenu qu'ultérieurement, selon le dynamisme des échanges développés, une structure régionale type réseau pourrait se formaliser.

Des petites réticence ou inquiétudes furent tout de même observées. Ces hésitations étaient dues aux mauvaises expériences vécues par certaines structures dans le cadre de réseaux antérieurs.

Lors du 3<sup>ème</sup> atelier qui s'est tenu à Dakar en novembre 1998, les échanges se sont faits de façon informelle quant au système à mettre en place pour pérenniser cette expérience que nous étions en train de vivre.

Mais d'ores et déjà, il apparaissait clairement que chacun tenait au renforcement et à la continuité du projet même après le retrait de Juristes-Solidarités.

C'est ainsi que lors du 4<sup>ème</sup> atelier qui nous a réuni à Dakar en avril 1999, il s'est avéré nécessaire de mettre en place les conditions d'une pérennisation des objectifs poursuivis par le projet Renforts.

De retour au sein de nos structures, la réflexion a continué de façon informelle, jusqu'au jour où finalement, les 5 associations et ONG maliennes se sont retrouvées et ont décidé d'adhérer à l'idée du réseau. Elles ont élaboré deux documents y ayant trait et les ont communiqué aux autres associations du pôle.

Arrivés à Cotonou en juillet 1999, tous étaient parés pour la création du réseau, avec un seul mot d'ordre : "bâtir ce joyau sur le consensus afin qu'il soit la propriété

de tous". Et ainsi fut fait le samedi 31 juillet 1999 dans les locaux de l'Infosec à Cotonou en République du Bénin.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, systématisation d'expérience  
Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, relation sud sud, réseau

Rédactrice : Assitan Sangaré SOW, CADEF

CADEF : Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme

B.P. 2653 Bamako Mali

Tél : (223) 22 56 38 Fax : (223) 23 41 02 E-mail : cadef@malinet.ml

## 14/ Quand les structures formatrices de parajuristes se donnent la main et forment un réseau : le RASPAP

Juillet 1999 : nous sommes à l'INFOSEC à Cotonou, République du Bénin. Une trentaine de personnes représentant vingt (20) organisations africaines formatrices de parajuristes, se sont réunies pour échanger leurs expériences dans le domaine de la formation et des pratiques parajuridiques, jeter un regard rétrospectif sur leur collaboration depuis deux ans et mettre en place un réseau de solidarité.

Contexte de la rencontre : la Rencontre de Cotonou n'est pas un acte isolé, un projet autonome. Elle constitue une nouvelle étape d'un processus d'échanges entre associations. Ce processus a démarré en septembre 1997 grâce au Programme d'information et de formation à l'action juridique et judiciaire, encore dénommé projet RENFORTS. Dans le cadre de ce projet, les organisations formatrices de parajuristes se sont réparties en deux groupes respectivement dénommés pôle Sahel (Mali, Guinée Conakry, Burkina Faso, Niger et Sénégal) et pôle Côtier (Bénin et Togo). De 1997 à 1999, chacun de ces deux pôles a initié en son sein 4 ateliers au profit de ses membres, quatre ateliers d'échanges, soit un total de huit (8) ateliers d'échange et d'auto-formation.

La Rencontre inter-africaine des structures formatrices de parajuristes, également baptisée atelier inter-pôles, constituait l'une des dernières activités envisagées dans le cadre du projet RENFORTS.

En conséquence, elle visait principalement et conformément aux souhaits des participants et aux objectifs que ce projet s'était assigné à :

- établir un bilan-évaluation de toutes les activités menées depuis le démarrage du projet en septembre 1997,
- assurer la pérennisation des liens et des échanges entre structures participantes, au-delà même de l'exécution du projet.

S'agissant du premier objectif, les travaux ont permis de dégager un certain nombre

d'éléments soulignant les succès, les échecs, les potentialités et les obstacles qu'avait eu à connaître le projet Renforts, et qui pourront servir, dans le futur, de base à de nouveaux programmes d'échanges dans le domaine.

Il a d'ailleurs été envisagé notamment, en vue de capitaliser toute l'expérience acquise et d'en faciliter la diffusion, l'élaboration dans les prochains mois d'un guide du parajuriste et d'un ouvrage de référence sur l'action parajuridique en Afrique de l'Ouest qui s'appuieraient sur tous les travaux et réflexions menés durant ces deux années d'échanges et d'auto-formation entre formateurs de parajuristes.

Concernant le deuxième objectif - la pérennisation des échanges -, les associations et ONG participant à la Rencontre ont parachevé leur initiative qui était de créer un réseau en vue de poursuivre la dynamique des échanges et de pérenniser ainsi les liens entre les différents pôles d'animation du projet Renforts. Pour ce faire les deux derniers jours de la rencontre ont été transformés en Assemblée Générale Constitutive, laquelle Assemblée Générale a porté sur les fonts baptismaux le "Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique", en acronyme RASPAP, et ce, après avoir élaboré, amendé et adopté les statuts et le Règlement Intérieur devant régir le réseau.

Un programme d'activités a été également adopté.

Aux termes de l'article 6 des statuts, le RASPAP a pour objectifs :

- d'harmoniser la vision de ses membres sur la fonction du Droit dans le développement de nos sociétés,
- d'offrir aux structures membres un cadre d'échanges, de réflexions, d'harmonisation et de coordination de leurs pratiques de vulgarisation du droit,
- de renforcer les capacités d'intervention et de communication des membres,



- de capitaliser, valoriser et diffuser les expériences des membres dans le cadre des échanges avec les autres structures,
- de contribuer au renforcement de la démocratie et au respect des droits de la personne humaine.

Un comité de coordination composé d'un Président, d'un Secrétaire Exécutif et d'un Trésorier Général dirige le RASPAP au niveau régional tandis qu'un comité d'animation de deux membres anime le réseau au niveau de chaque pôle. L'Assemblée générale est l'organe suprême de décision du Réseau. Elle désigne deux commissaires aux comptes qui assument la fonction de contrôle.

En ce qui concerne le programme d'activités, il consiste en substance à :

- doter les membres de moyens de communication performants,
- aider les membres du réseau à trouver des financements pour leurs activités,
- produire un guide du parajuriste,
- élaborer un répertoire des structures de services juridiques en Afrique et dans le monde,
- constituer une banque de données,
- collecter et partager des informations sur les cas de violation des droits de l'Homme,
- soutenir les actions des membres pour le respect des droits de l'Homme,
- organiser des rencontres,
- échanger des rapports d'activités et d'études,
- publier un bulletin de liaison,
- organiser des ateliers d'échange / formation,
- produire un ouvrage de réflexion sur le

- mouvement parajuridique,
- organiser des voyages d'études.

La dernière activité de la rencontre fut la mise en place des organes du Réseau. Suite aux élections, le CBDIBA assure la Présidence du Réseau, le RADI assure le secrétariat exécutif et les FCDD occupent le poste de Trésorier général. L'animation de pôle est conjointement assurée par l'ASSODIV et le CRACD pour le pôle côtier et pour le pôle Sahel par le CADEF et le PF/DS.

En conclusion, les activités prévues pour cette rencontre ont été toutes réalisées, ce qui a permis d'atteindre les objectifs assignés à la Rencontre.

Reste que le RASPAP, fruit d'un long processus de maturation qui aura duré sept (7) années, puisse tenir la promesse des fleurs pour le plus grand bien des populations africaines qu'encadrent les organisations participantes à la Rencontre. Elles ont pour nom :

Pôle Sahel : RIDD FITILA (Niger)/ ADDEF (Guinée Conakry)/ ASARED (Mali)/ CADEF (Mali)/ AMADE (Mali)/ DEME SO (Mali)/ PF/DS (Burkina)/ RADI (Sénégal) et CADD (Sénégal).

Pôle Côtier : CBDIBA (Bénin)/ JURIS-CLUB (Togo)/ FCDD (RDC)/ FAP (Bénin)/ CDDH (Bénin)/ AHAVA (Bénin) / CERAD (Togo)/ AFJB (Bénin) NONE (Bénin) / CRACD (Togo)/ GF2D (Togo) / ASSODIV (Bénin)

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, systématisation d'expérience

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, relation sud sud, réseau

Rédacteur : Julien ATTAKLA-AYINON, ASSODIV

ASSODIV : ASSOCIATION pour le Développement des Initiatives Villageoises

08 B.P. 933 Cotonou Bénin

tél/fax : (229) 36 70 00 E-mail : assodiv@intnet.bj

## **L'impact du projet Renforts**

## 15/ Afin que la sagesse du droit l'emporte sur la passion des faits (AHAVA)



Les échanges d'expériences de AHAVA se limitaient de façon formelle à un petit nombre d'ONGs du Bénin et d'autres pays. La participation de notre association dans le cadre du projet Renforts, aux divers ateliers de formation lui a permis d'élargir son champ d'expériences et de se renforcer : l'atelier sur la mise en œuvre et le suivi des activités du parajuriste en était une preuve.

En effet cet atelier nous a permis de nous enrichir des techniques de suivi des parajuristes. Par ailleurs, nous avons pu échanger et faire connaissance avec toutes les ONGs impliquées dans le projet Renforts.

A ce sujet, force a été de constater que nous partageons une même préoccupation : l'homme face à la démythification du droit.

D'un autre côté, AHAVA a partagé avec les autres organisations du pôle Bénin-Togo sa pratique pédagogique d'osmose et de théâtralisation. Loin de l'imposer - ce qui serait d'ailleurs contraire à l'esprit du projet Renforts - notre association s'est efforcée de mettre en relief la méthode pédagogique dite participative qui est vite apparue comme le socle sur lequel pouvait s'ériger les différents modules de formation élaborés lors de nos ateliers.

C'est par rapport à cette formation que AHAVA a conçu et mis en œuvre avec une subvention du projet RENFORTS un micro-projet d'aide juridique à la population rurale. Malgré la modicité du crédit alloué, l'impact attendu de ce micro-projet d'un point de vue objectif a été atteint.

Les populations cibles ont témoigné de leur satisfaction à travers leur souhait de voir se rééditer cette nouvelle approche de contact direct de AHAVA avec elles et leurs problèmes actuels de droit.

Sur un autre plan, AHAVA a renforcé auprès des conseillers locaux et des notables de son secteur d'activités son image d'ONG apolitique et de défenseur des droits et devoirs de la personne humaine.

Il est important de souligner ici que les autorités politico-administratives, dans la plupart des cas, nous ont beaucoup facilité la tâche sur le terrain.

Quant à ce qui nous concerne, nous estimons que nous n'avons pas touché complètement l'inconscient des populations cibles sur l'unique point de la vindicte populaire. Un travail de laboratoire et de terrain mêlé à une démarche de taupe s'imposent donc au sein de notre association afin que la sagesse du droit l'emporte sur la passion des faits.

Au-delà de AHAVA, le RASPAP qu'ensemble nous venons patiemment de mettre en place constitue déjà une grande rivière née des petits ruisseaux que constituent nos ONGs respectives.

Certes la modicité du financement a été un frein voire un obstacle pour une implication totale de certaines structures de formation de parajuristes. Mais l'homme, la nature et le temps ne constituent-ils pas un levain pour plus de financement ?

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Yves-Luc ATIGNON, AHAVA

AHAVA, 03 B.P. 1923 Cotonou Bénin E-mail : ahava@serv.eit.bj

## 16/ Impact du projet Renforts : appréciation de l'AFJB

A l'instar d'autres associations ou ONG formatrices de parajuristes, l'AFJB a participé au projet Renforts. Ce projet qui s'est déroulé alternativement au Bénin et au Togo (en ce qui concerne le Pôle Bénin-Togo) a été marqué par plusieurs activités visant à renforcer ou à améliorer les prestations des structures participantes dans le domaine de l'action parajuridique. Il est donc de bon ton qu'au terme d'un tel projet l'on marque une pause pour apprécier et analyser les résultats obtenus.



### Impact du projet

L'implication des parajuristes dans l'organisation des deux premières rencontres du projet Renforts a été très bien appréciée par eux. Cette participation a en effet renforcé dans leur esprit la méthode participative appliquée par l'AFJB au cours de ces séances de formation. Ils se sont à nouveau rendus compte que l'action parajuridique est bien un rapport de véritable collaboration et non un rapport maître-élève. Cela a été pour eux, une sorte de responsabilisation.

Le micro-projet mis en œuvre par l'AFJB a offert l'occasion à ses parajuristes de faire leurs premiers pas en matière d'animations juridiques. Bien que les animations juridiques fassent partie des attributions normales des parajuristes, il se trouve que cette activité a été pendant longtemps reléguée au second plan. C'est au cours de ces séances de terrain que la pertinence de ce projet s'est faite encore plus ressentir au niveau de l'AFJB.

En effet, la population cible a été sensible aux problèmes de droit lorsque celui qui en parle est un fils du milieu, parlant directement la langue et connaissant bien les réalités.

Alors dans ce cas, l'adhésion des populations a été spontanée et totale, et le message reçu plus aisément.

Le financement obtenu dans le cadre de ce projet bien que modeste a donc été bénéfique pour l'AFJB grâce aux activités réalisées à savoir le recyclage et le suivi des parajuristes.

Aussi les échanges d'expériences ont-ils été pour les uns et les autres une occasion pour se réajuster ou pour réadapter la méthode d'enseignement utilisée au cours de la formation. A cette occasion, l'AFJB qui a déjà un manuel de formation et un guide de la formatrice avec une méthodologie bien déterminée, s'est rendue compte qu'elle était sur la bonne voie. Néanmoins, elle a eu l'occasion d'approfondir ses connaissances notamment dans le domaine de certaines techniques de communication.

Ce projet a été également une occasion de rapprochement et de consolidation des relations pour les structures intervenant dans le domaine de l'action parajuridique, même au niveau national.

### Commentaires

*Le projet Renforts est venu à son heure combler un vide dans le domaine de l'action parajuridique où les activités étaient menées par chaque association selon son gré, selon son inspiration.*

*Mais au niveau des micro-projets, la modicité du financement disponible n'a pas permis de prendre en compte certains volets importants pour son exécution. C'est ainsi que l'équipe de suivi des séances d'animation a été réduite à une seule femme juriste contrairement aux prévisions.*

*Aussi connaissant un peu l'expérience des réseaux, il serait souhaitable que Juristes-Solidarités reste aux côtés de notre réseau naissant (le RASPAP) pour le voir faire ses premiers pas, et commencer à grandir avant de le laisser à lui-même.*

*Telle est la petite contribution que l'AFJB continuation à notre collaboration.  
tient à apporter et souhaite une bonne*

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique,  
formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,  
Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédactrice : Solange BANKOLE, AFJB  
AFJB : Association des Femmes Juristes du Bénin  
B.P. 234 Porto Novo Bénin Tél : (229) 21 21 36

## 17/ Impact du projet Renforts : appréciation de NONE



Indépendamment du projet Renforts, l'ONG-NONE s'est fixée comme objectifs :

1) de réaliser des programmes d'éducation à la base pour faire reculer les frontières de l'ignorance.

2) d'amener progressivement les communautés à la base à se prendre en charge.

La poursuite de ces deux objectifs a permis à l'ONG de se rapprocher des populations afin de les aider à résoudre les problèmes de violation des droits de l'Homme, les abus d'autorité, les conflits interpersonnels entre pasteurs et agriculteurs, le mariage forcé, les séquestrations de mineurs, en un mot, tout ce qui entrave la jouissance des libertés fondamentales de l'Homme.

Le projet RENFORTS vient à point nommé. Son exécution a été d'un grand avantage pour l'ONG -NONE.



### Après le Projet Renforts

1) Il a conforté notre engagement à œuvrer pour le respect et la sauvegarde des droits de l'Homme.

2) Il a permis de former d'autres personnes pour faire connaître le droit jusque dans les coins les plus reculés de nos villes et campagnes. Il s'agit des parajuristes qui sont désormais les relais de l'ONG en matière d'information et de sensibilisation sur les droits de l'Homme, et ceci de façon permanente parce que les relais cohabitent avec les populations et vivent quotidiennement les réalités de celles-ci.

3) Il a également permis de gagner la confiance de nouveaux bailleurs pour des formations complémentaires au profit de nos parajuristes (séminaire de formation sur le projet de code des personnes et de la famille).

### Perennite de l'action entreprise par l'ONG

Les parajuristes formés continueront de bénéficier de recyclages et de formations complémentaires pour être mieux outillés et plus aguerris afin de former à leur tour d'autres relais.

En participant aux campagnes de sensibilisation, les parajuristes peuvent désormais servir efficacement en période électorale, notamment lors des campagnes pour la réalisation des élections libres, transparentes et pacifiques. Ainsi il ne sera plus question pour l'ONG - NONE de recruter pour la circonstance des personnes qu'elle formera à grands frais pour que ces dernières lui échappent une fois les élections terminées.

### Indicateurs de performance

La présence de nos parajuristes dans les villes et campagnes est dissuasive en ce sens qu'elle a freiné :

a) le zèle des hommes en uniforme (gendarme, policier, militaire) qui se permettent des abus d'autorité sur les populations,

b) la criminalité (attaques nocturnes et diurnes),

c) le rançonnement des populations,

d) le regain des conflits interpersonnels qui se muent en règlement à l'amiable.

La création des centres d'écoute juridique par les parajuristes. La confiance que témoignent les populations aux parajuristes en leur confiant leurs problèmes même les plus intimes sont autant d'indicateurs de l'atteinte des résultats et du succès du projet RENFORTS.

## Perspectives

Après Tchaourou, NONE envisage de former d'autres parajuristes dans d'autres sous-préfectures. Ceci donnera lieu par la suite à des échanges d'expériences entre

sous-préfectures car NONE veut faire du Droit un instrument de développement accessible à tous. C'est la raison d'être du programme PDDD/ BORGOU qui poursuit son petit bonhomme de chemin.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Camille VIGNIGBE, NONE

NONE : Union pour un développement meilleur

B.P. 1169 Parakou Bénin Tel : (229) 61 04 97 Fax : (229) 61 07 75

E-mail : none\_ong52@hotmail.com

## 18/ Du lobbying à la formation juridique (CRACD)

Créé en 1991, le Centre de Réflexion et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique (CRACD) a mené des activités d'information, d'éveil de conscience et de formation civique afin d'habiliter les groupes défavorisés (paysans, artisans, femmes jeunes, etc...) à s'impliquer davantage dans la mise en place de structures et de politiques qui servent l'intérêt de tous.

Participant à la rencontre interafricaine de 1992 à Cotonou, le CRACD a pris part à toutes les activités du Comité de suivi et a été associé à l'élaboration du projet Renforts. De ce fait il a participé à tous les ateliers organisés par le pôle Bénin/Togo dans le cadre de ce projet.

Cette participation a fait découvrir au CRACD tous les aspects (méthodologie et contenu) des activités parajuridiques et de formation juridique menées par plusieurs structures participantes au projet.

Les échanges, à partir des expériences exposées au cours des ateliers, ont fortement interpellé le CRACD par rapport à son action et à sa place aux côtés des populations. C'est ainsi qu'à partir du vécu des parajuristes qui ont participé aux deux premiers ateliers, le CRACD a pris l'engagement d'associer à son activité de *lobbying* une pratique technique qui puisse permettre à des communautés défavorisées d'exercer leurs droits et devoirs civiques en s'appuyant sur des compétences organisées en leur sein.

Le volet micro-projets du projet a été l'occasion donnée au CRACD pour faire une première expérience sur le terrain. Le CRACD a réalisé dans la Préfecture de Vo une recherche-action dans neuf villages qui a permis d'identifier des groupes cibles qui ont reçu une formation pour assumer des fonctions de conseillers civiques et parajuridiques dans le milieu. Cette action a permis de réaliser une articulation entre les systèmes sociaux de régulation et leur

environnement afin de les rendre capables de devenir le support d'une innovation juridique et civique dans le milieu.

Ainsi le CRACD a aidé à régénérer les structures de régulation là où elles étaient déliquescents ou à les réorganiser là où elles sont encore fonctionnelles pour les rendre plus opérationnelles et définir leur champ de compétence. Des instances de régulation qui peuvent siéger rapidement et valablement pour régler des litiges mineurs et sanctionner certaines infractions dans le quartier sans s'en référer au chef du village ont été constituées.

Les structures ainsi régénérées ont été formées à travers des causeries sur la Constitution, l'organisation administrative togolaise, les attributions des différents niveaux de décisions administratives et le système judiciaire moderne.

Ce projet a suscité beaucoup d'enthousiasme aussi bien auprès des populations que des autorités traditionnelles et préfectorales. En effet les notables ont trouvé dans l'initiative du CRACD une occasion de réhabilitation de leur position d'antan à travers la régénération des organes traditionnels de règlement des conflits. Quant aux autorités préfectorales, elles estiment que le renforcement des structures locales de régulation contribuera à désengorger leurs bureaux qui sont devenus un lieu de médiation pour des litiges qui pourraient être réglés au niveau du village.

Cette activation sociale a été une sorte de miroir qui a renvoyé aux populations les informations sur leurs problèmes socio-juridiques et confirmé leurs préoccupations. Elles ont eu l'occasion de découvrir/redécouvrir qu'elles disposaient et qu'elles disposent de systèmes de régulation bien hiérarchisés et compétents pour connaître/juger des conflits/litiges familiaux et fonciers, des cas de violation de tabous religieux, de certains cas de vol,



de sorcellerie, de bagarres publiques, etc...

L'activité menée dans la préfecture de Vo, sans constituer un revirement dans les objectifs du CRACD, a cependant donné une dimension nouvelle à son action et lui a ouvert de nouvelles perspectives car les échanges avec les populations et les autorités des villages cibles nécessitent :

- de définir des thèmes de formation pour les membres des structures de régulation des villages pour renforcer leur rôle de médiation et de règlement des conflits.
- d'envisager la formation de parajuristes dans les neuf villages pour la vulgarisation du droit dans le milieu.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Edu K. RAVEN, CRACD

CRACD : Centre de Réflexion et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique

B.P. 8949 Lomé Togo Tél : (228) 25 01 03 Fax : (228) 22 31 80 E-mail : [cracd@rdd.tg](mailto:cracd@rdd.tg)

## 19/ L'expérience "Renforts" : un appui réel aux activités d'éducation juridique du Juris-Club

Le projet RENFORTS prend fin mais son empreinte et les effets qu'il a produits demeurent éloquents.

La participation du JURIS-CLUB au projet Renforts a non seulement révolutionné l'ensemble des activités de l'association mais aussi et surtout élargi son champ d'action et multiplié son impact sur sa population cible.

Les différents ateliers d'échanges et de formation qui ont meublé le 1<sup>er</sup> volet du projet ont permis à notre association d'harmoniser ses méthodes de travail et d'acquérir des expériences nouvelles quant à ce qui concerne l'éducation des adultes : les techniques à utiliser, le choix des thèmes...

A cet effet, les différents documents issus des travaux de ces rencontres sont demeurés des outils précieux de travail pour nos bénévoles animateurs d'émissions -radio et assistants juridiques.

En prenant part au 2<sup>e</sup> volet "appui à l'action des formateurs" par la réalisation du micro-projet intitulé : "projet d'éducation par la Radio", le Juris-club a gagné beaucoup plus de terrain.

En effet, c'est dans le cadre de ce micro-projet que le club a pour la première fois élargi la diffusion de ses émissions juridiques à d'autres chaînes de radio notamment à l'intérieur du Togo.

La conséquence est qu'aujourd'hui un certain nombre de chaînes privées sollicitent quotidiennement le Juris-club pour animer des émissions d'éducation civique. Ainsi c'est le nombre d'auditeurs qui s'accroît davantage, ce sont des mentalités qui changent ; c'est l'Etat de droit qui s'édifie.

La participation du Juris-club au projet Renforts a par ailleurs permis une ouverture inestimable de l'association sur les autres structures membre du réseau.

Bien plus, elle a constitué un prestige qui a influencé les relations du Club avec ses partenaires locaux et étrangers.

Il convient donc de constater que le projet RENFORTS est une réussite. Il doit pour ce faire constituer un modèle pour les autres régions d'Afrique et du monde. Heureusement, la fin de "RENFORTS" n'a pas été un adieu pour les structures qui y ont pris part ; bien au contraire, le RASPAP (Réseau Africain des Structures de promotion de l'Action Parajuridique) prend le témoin et continuera, nous l'espérons, cette noble aventure pour l'épanouissement de nos populations.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Désiré ASSOGBAVI, Juris-Club

Juris-Club, B.P. 8424 Lomé Togo

Tél : (228) 22 27 45 Fax : (228) 22 45 84 E-mail : jurisclub@yahoo.fr

## 20/ Impact du projet Renforts : appréciation de l'ASARED et du CADEF

### Pour l'ASARED

Le projet Renforts a permis un renforcement des connaissances des représentants de l'ASARED.

Il a été aussi facteur d'élargissement et d'affermissement de nos relations avec d'autres ONG et associations. A travers les ateliers, nous avons profité des expériences des partenaires.

L'ASARED a beaucoup apprécié les voyages qui ont permis des contacts avec des personnes-ressources et des personnalités des pays visités.

Le financement de petits projets a été un facteur déterminant dans la vie des ONG et associations.

Notre souhait est de voir pérenniser ce projet.

---

Mots clés JS :

Mots clés DPH

Rédacteurs : G. DIARRA et F. ISSIAKA

ASARED : Association pour la SAuvegarde et

le REnforcement de la Démocratie

B.P. 3041 Bamako Mali

Tél / fax : (223) 22 59 99

E-mail : asared@malinet.ml

### Pour le CADEF

Le projet Renforts a permis au CADEF de :

- se doter de nouvelles connaissances dans le domaine du parajuridisme,
- se tourner davantage vers le milieu carcéral,
- rencontrer d'autres associations avec lesquelles il pourra collaborer dans le cadre d'actions futures,
- renforcer le partenariat avec les associations qu'il connaissait avant.

---

Mots clés JS :

Mots clés DPH

Rédactrice : Assitan Sangaré SOW

CADEF : Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme

B.P. 2653 Bamako Mali

Tél : (223) 22 56 38 Fax : (223) 23 41 02

E-mail : cadef@malinet.ml

## 21/ Impact du projet Renforts : appréciation de FCDD

Depuis 1993, la FCDD avait voulu entreprendre une nouvelle expérience dans la pratique quotidienne du droit en milieu populaire.

En effet, notre pays, la RDC, est entré en avril 1990 dans un processus interminable de démocratisation en vue d'instaurer un Etat de droit. Cela supposait un minimum de connaissance par les citoyens de leurs droits et devoirs vécus au quotidien. Or les 35 années de dictature mobutienne ont modelé le peuple au mutisme et à la résignation nécessitant maintenant un travail de réveil.

C'est ainsi que la FCDD a conçu ce vaste programme de vulgarisation des textes légaux internationaux et nationaux pour mettre le droit à la portée de tout le monde et démystifier son langage.

Pour cela, il était nécessaire de former des formateurs chargés de l'animation du programme et, par la suite, les parajuristes.

La première phase du projet consistait en la formation à l'étranger d'un formateur. Appuyée par l'International Human Rights Internship Program, la Chargée de programme de FCDD et responsable du projet SADIF (Service d'Appui et de Défense des Intérêts de la Femme) a bénéficié d'un stage de perfectionnement de 3 mois au Bénin auprès de l'ASSODIV (ASSOCIATION pour le Développement des Initiatives Villageoises). Et c'est là que la rencontre « R » a eu lieu entre la FCDD et le projet Renforts.

Le moment de la matérialisation du programme d'assistance paralégale de FCDD est alors arrivé. C'est ainsi que la FCDD a pu participer à tous les ateliers du projet Renforts (pôle Bénin-Togo), puis à l'atelier interpôles où a vu le jour le RASPAP.

### L'impact du projet Renforts

Nous le mesurons à deux niveaux : contenu du programme et ouverture vers l'extérieur-appui à la communication.

#### *Le contenu du programme*

Y participant au départ sans idée précise, les différents ateliers organisés par le projet Renforts ont permis à la FCDD d'avoir un contenu solide pour sa formation de parajuristes, en sachant séparer ce que pouvait être une formation de base d'une formation complémentaire.

La "dotation" à tous les parajuristes des pôles d'un même statut a donné une note de confiance aux parajuristes que nous formons car ils se sentent en lien avec tous les autres activistes épris de justice et de paix d'Afrique.

Le fait de partager également notre expérience sur le plan méthodologique avec les autres ONG d'Afrique nous encourage dans la poursuite de l'action et nous permet d'introduire de nouvelles méthodes dans notre animation sur le plan national.

La FCDD qui sans prétention peut se dire aujourd'hui détentrice d'un programme complet dans le domaine parajuridique, est devenue une ONG de référence pour qui voudrait se lancer dans le secteur de la formation des parajuristes.

C'est ainsi qu'en mars de cette année, nous venons de former 40 parajuristes du Réseau Action Femme (RAF), et nous sommes responsabilisés pour la formation des membres du Réseau d'Education Civique au Congo (RECIC).

Notre animation se faisant au marché central, les usagers du marché sont contents de compter parmi eux 12 parajuristes à leur service .

*L'ouverture vers l'extérieur*

Grâce à l'action du projet Renforts, la FCDD fait partie des membres fondateurs du Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique (RASPAPen sigle).

Ainsi nous travaillons en collaboration avec les 22 associations de l'Afrique francophone dans la lutte pour la promotion du droit en Afrique.

Pendant longtemps, la FCDD a souffert du manque de moyens de communication adéquate. Grâce à l'appui du projet Renforts,

nous disposons d'un compte E-Mail qui nous permet d'atteindre le monde entier à moindre frais.

**Perspectives d'avenir**

Le programme SADIF est désormais opérationnel dans toute ses phases. Il ne reste plus qu'à le rapprocher davantage de la population par l'ouverture des cliniques juridiques au marché central et dans les quartiers populaire de Kinshasa : à l'Est et à l'Ouest. Les infrastructures courantes s'avèrent indispensables pour les formations dans les régions du pays.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédactrice : Anne-Marie MUKWAYANZO MPUNDU, FCDD

FCDD : Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement

B.P. 20644 CCIC, Kinshasa XV Gombe RDC

e-mail : [fcddrdc@hotmail.com](mailto:fcddrdc@hotmail.com)

## 22/ Impact du projet RENFORTS : appréciation de la CDDH

“ Les parajuristes ont-ils besoin de formation complémentaire alors qu’ils ont déjà bénéficié d’une formation de base sur des notions essentielles sur les droits de la personne humaine, la démocratie, la problématique parajuridique. A moins de vouloir faire d’eux des juristes de village, il me semble bien que pour leur opérationnalité, les parajuristes d’ici sont suffisamment outillés.” Mme Elke, coopérante allemande du Projet allemand de développement, partenaire de l’Ong NON£, s’exprimait ainsi sur l’opportunité de poursuivre la formation des parajuristes au cours d’un entretien sur l’appui de sa structure à des activités parajuridiques. La question de Mme Elke me donne l’occasion d’exposer l’essentiel du bénéfice que ma structure a pu tirer du projet RENFORTS. Celui-ci peut se résumer en deux points essentiels liés au contenu thématique et aux liens que nous avons pu y consolider ou nouer.

### *Brève présentation de la structure*

La CDDH est une structure jeune de l’Eglise catholique. Née en 1989, elle a commencé timidement son expérience parajuridique en 1994 avec l’envoi d’une dizaine de parajuristes sur le terrain. Depuis, 3 promotions de parajuristes d’environ 15 personnes (il y a eu beaucoup de déperdition) sont en activité, et se déploient à travers l’animation d’émissions radio, la tenue de sensibilisation dans les villages, la prise en charge de cas de personnes victimes d’abus... Par ailleurs, notre Commission mène des travaux de recherche sur la violence dans nos sociétés traditionnelles - les valeurs culturelles locales pouvant servir d’assise au message des droits de la personne-, s’attelle aussi à la formation des officiers de police judiciaire et entreprend des actions d’éducation des populations rurales à la non violence active, à l’animation d’émissions juridiques hebdomadaires.

### **Du bon usage par notre Commission de la synthèse thématique et méthodologique élaborée lors du projet**

Jusqu’en 1998, année de démarrage effectif du projet RENFORTS, le contenu de la formation de nos parajuristes relevait d’un choix directif, quoiqu’inspiré par les problèmes juridiques auxquels sont confrontés les villageois et par l’expérience d’une association aînée -l’ASSODIV- qui ne nous a jamais marchandé son expertise. Initiés aux notions telles que la définition et le rôle du parajuriste, la saisine de la justice au Bénin, les institutions de la République, les droits élémentaires de la personne humaine, la sécurité foncière, nous estimions nos stagiaires suffisamment formés pour intervenir comme parajuriste. Cette expérience plus ou moins réductrice des compétences nécessaires au parajuriste efficace, confrontée à celle d’autres associations a abouti à la plate-forme méthodologique et thématique de 1998. La CDDH s’emploie aujourd’hui à mettre en oeuvre cette plate forme qui l’engage depuis novembre 1998. Nous concevons ce document comme un instrument de réseau, de crédibilisation de l’approche parajuridique. Mme Elke, citée en début de texte, a bien compris, depuis lors, la pertinence de notre plate-forme.

### **“Nous ne sommes plus seuls à bord ”**

Ainsi jubilait un de nos parajuristes lors de la restitution au retour d’un atelier RENFORTS. Les échanges entre parajuristes lors des ateliers, en plus de leur caractère participatif du fait de l’implication de nos animateurs juridiques ruraux aux débats qui les concernent au premier chef, auront permis selon les témoignages des nôtres, à partager les joies et les peines et à se renforcer moralement dans l’engagement.

Travailler pour les services juridiques en milieu rural apparaît encore dans nos villages comme un nouveau chemin à frayer. L'absence d'impact visible et immédiat sur la vie matérielle des populations explique l'accueil parfois mitigé des acteurs de base (les paysans) au message juridique. Il faut mentionner en plus que nos parajuristes étaient parfois traités, dans les campagnes, avec beaucoup de circonspection ( pour utiliser une litote) par certains auxiliaires de justice ou agents de l'Etat.

Nous, formateurs et parajuristes, avons compris que nous n'avons pas le monopole des souffrances et que certaines associations togolaises connaissaient pire. Le succès des uns a donné l'espoir aux autres qu'ils sont dans le bon chemin. Si nous souffrons aujourd'hui c'est que d'autres en seront heureux demain. Si nous avons du succès maintenant, c'est que certains avant nous ont préparé cela de leur sueur.

Le RASPAP né des espoirs de RENFORTS n'a pu, vu de Parakou, entretenir la flamme du réseau. Nos parajuristes nous en demandent chaque jour des nouvelles. La responsabilité est peut être collective. Une rencontre bilan et de relance serait peut être

nécessaire!!! Avis au RASPAP.

Faire connaître la dynamique RENFORTS ? Les occasions n'ont pas manqué comme celle que nous avait offerte Mme Elke. ASSODIV et CDDH ont été invitées à témoigner, à une trentaine d'acteurs des droits humains venus de toute l'Afrique, réunis à Cotonou en juillet dernier, de nos expériences en services juridiques en milieu rural. Le processus RENFORTS n'a pas manqué au tableau. Nous avons mis l'eau à la bouche à plus d'un. Il y a eu des déclarations d'intention qui montrent l'intérêt de ces acteurs pour notre expérience. Cela a plu. Ce n'est pas rien. C'est signe de sa reproductibilité éventuelle.

La dynamique nationale a plus ou moins bien fonctionné entre ASSODIV et nous et, de temps en temps, avec l'Association des Femmes Juristes du Bénin. C'est réconfortant. Plus forts sommes nous restés face aux nombreux dénis des libertés fondamentales dans nos villages. Ce qui est sûr pour nous : tant que les récits de chasse seront écrits par les chasseurs, ils ne tourneront jamais à la faveur du Lion.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, éducation juridique, formation de parajuristes, parajuriste, sensibilisation au droit,

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, formation, méthodologie

Rédacteur : Cyprien GANGNON, CDDH

CDDH : Commission Diocésaine des Droits de l'Homme

B.P. 226 Parakou Bénin Tél : (229) 61 1116 / Fax : (229) 61 11 17

**Pour en savoir plus :**  
**L'historique du projet Renforts**



### 23/ Rencontre inter-africaine sur les pratiques alternatives du droit de 1992



Du 12 au 17 octobre 1992, s'est tenue dans les locaux de l'INFOSEC à Cotonou (République du Bénin), la rencontre inter-africaine sur les "pratiques alternatives du Droit" à l'initiative de l'ASSODIV, de Juristes-Solidarités et grâce à l'appui financier de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH).

Sur les 23 participants attendus, vingt (20) ont effectivement pris part aux travaux. Il s'agit des délégués des groupes et associations ci-après :

01	AHAVA	Bénin
02	AMADE (Association Malienne pour le Développement)	Mali
03	ASSODIV (Association pour le Développement des Initiatives Villageoises)	Bénin
04	ARDHO (Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme)	Rwanda
05	ADL (Association rwandaise pour le Droit et les Libertés publiques)	Rwanda
06	CADEF (Comité d'Action pour la Défense de l'Enfant et de la Femme)	Mali
07	CERAD (Centre de Recherche, d'Action et d'Appui au Développement)	Togo
08	CETA (Conférence des Eglises de Toute l'Afrique)	Togo
09	CIJ-RADI (Centre d'Informations Juridiques-Réseau Africain pour le Développement Intégré)	Sénégal
10	CRACD (Centre de Recherche et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique)	Togo
11	GREFFA (Groupe de Recherche, d'Etudes, de Formation "Femme-Actions")	B. Faso
12	TST (Travail Sur le Terrain)	Zaire
13	ULOMARE (Union des Locataires de Maisons et d'Abonnés à la Régie d'Eau et des sociétés d'électricité)	Zaire
14	Juristes-Solidarités	France
15	QUERCUM	Chili

L'origine de cette Rencontre remonte à une mission d'identification organisée par Juristes-Solidarités au Sénégal, au Mali, Burkina-Faso, Bénin, Burundi, Rwanda et Zaïre entre novembre 1991 et janvier 1992 en vue d'identifier et d'inventorier les initiatives parajuridiques et les pratiques de Droit ayant cours dans ces pays, ainsi que les structures promotrices de ces actions.

C'est au cours de cette mission que la plupart des associations et groupes populaires rencontrés ont exprimé le besoin d'échanger leurs expériences avec leurs homologues des autres pays africains.

Ayant pris en compte ce besoin exprimé, le

réseau Juristes-Solidarités, après avoir reçu l'accord de l'ASSODIV pour accueillir cette rencontre et en assurer la préparation et l'organisation pratique, a œuvré à la mobilisation des ressources ; ce qui a permis la tenue effective de la rencontre inter-africaine sur les pratiques alternatives de droit en octobre 1992.

Sur invitation de Juristes-Solidarités, un expert venu du Chili a pris part à la rencontre et a exposé aux participants la riche expérience latino-américaine en matière de services juridiques alternatifs.

La Rencontre s'était fixée quatre objectifs :

- Permettre une connaissance des expériences pratiques et réflexions des groupes d'Afrique débouchant sur une auto-formation réciproque.
- Aller vers une systématisation des expériences.
- Arriver à une capitalisation plus globale du travail réalisé durant la rencontre sous la forme d'un document.
- Déboucher sur une stratégie : perspectives de projets et de démarches communes, d'abord inter-africaines, puis entre Sud et Nord.

Après l'exposé introductif du secrétaire général de Juristes-Solidarités qui avait situé le cadre de la rencontre, et suite à l'exposé-

débat de l'expert chilien Jacques MANUEL sur l'expérience de l'Amérique Latine, les participants s'étaient répartis en ateliers.

Le 1<sup>er</sup> avait pour mission d'analyser les pratiques de droit initiées par les groupes africains et de préciser si elle répondaient ou non aux critères d'un service juridique alternatif.

Après avoir fait ressortir les différences entre le service légaliste traditionnel et le service juridique alternatif, le groupe a analysé les expériences présentées par les participants et a conclu à l'inexistence de services juridiques alternatifs. Les différences entre les deux types de service se situaient à six niveaux : la clientèle - la méthodologie - l'objectif - la position par rapport au droit - la définition par rapport à la pratique légaliste - la défense.

<b>Service juridique traditionnel</b>	Critères de distinction	<b>Service juridique alternatif</b>
<i>Population défavorisée</i>	Clientèle	<i>Syndicats, mouvements de femmes, secteur rural, secteur informel</i>
<i>Relation entre l'avocat et son client</i>	Méthodologie	<i>Education et formation de la population - Recherche des pistes d'organisation de la communauté</i>
<i>Donner un terrain de pratique aux avocats</i>	Objectif	<i>Assurer la défense des droits de la communauté</i>
<i>Statique</i>	Position par rapport au Droit	<i>Dynamique et se préoccupe des réformes et de la production de nouvelles normes</i>
<i>Se définit par rapport à la légalité</i>	Définition par rapport à la pratique légaliste	<i>Se définit par rapport à la satisfaction des besoins de la communauté</i>
<i>L'avocat assure la défense</i>	Défense	<i>La communauté participe à la défense</i>

présents a confirmé l'analyse de l'atelier 1. En effet, leur présentation a révélé que la plupart des participants œuvraient pour la vulgarisation du Droit et des droits de l'Homme à travers la formation de parajuristes, les animations juridiques et les séances de sensibilisation et d'éducation à la démocratie et à la citoyenneté. Quelques structures associaient à la vulgarisation l'assistance juridique à travers des consultations juridiques de type classique.

L'atelier a considéré cette étape comme un passage obligé étant donné l'ignorance des populations de toute notion de droit et de la mystification qui en résulte. Les discussions ont montré les avantages mais aussi les limites de ce type de service juridique. Les participants de l'atelier avaient quelques inquiétudes par rapport à l'approche alternative des services juridiques:

- la récupération des pratiques alternatives de droit par des associations ou partis politiques ;
- le risque de faire entrer les populations dans une dynamique de contestation ou de soulèvement contre l'appareil étatique.

En conclusion, l'atelier a affirmé la nécessité de tendre vers l'approche alternative tout en tenant compte des éléments du contexte de l'action, la nécessité de rester lucide par rapport aux effets pervers pouvant découler des expériences, et enfin la nécessité d'envisager l'articulation entre le niveau

micro et macro dans l'action en vue de pérenniser et de généraliser l'expérience.

En vue de permettre la capitalisation des travaux de l'atelier sous forme de fiches DPH, une présentation de l'outil DPH a été faite et tous les participants ont présenté leurs expériences sous cette forme. Un comité a été mis en place pour réfléchir sur l'utilisation dans le futur de cet outil par les participants.

Ces derniers ont, par ailleurs, souhaité pérenniser la Rencontre de Cotonou en se mettant en réseau d'échanges pour un renforcement mutuel et une auto-formation.

En vue d'éviter toute précipitation, un comité de suivi de la Rencontre de Cotonou a été mis en place. Il comprenait trois associations : le CADEF, le CRACD et l'ASSODIV.

Son mandat, d'une durée d'un an, était :

- Elaborer un projet de cadre réglementaire et un programme pluriannuel d'activités,
- Prendre contact avec les partenaires,
- Préparer et convoquer une assemblée constitutive,
- Mettre en œuvre tout autre moyen en vue d'atteindre les objectifs assignés au futur réseau.

---

Mots clés JS : autoformation, droit alternatif, droit-outil pédagogique, éducation juridique, relation droit développement, service juridique, systématisation d'expérience, usage alternatif du droit  
Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, échange d'expériences, formation, pédagogie, relation sud sud

Rédacteur : Julien ATTAKLA-AYINON, ASSODIV

ASSODIV : ASSOCIATION pour le Développement des Initiatives Villageoises

08 B.P. 933 Cotonou Bénin tél/fax : (229) 36 70 00 E-mail : [assodiv@intnet.bj](mailto:assodiv@intnet.bj)

## 24/ Le Comité de suivi : trait d'union entre Cotonou I et Cotonou II

En octobre 1992, à l'initiative de Juristes-Solidarités, une douzaine d'associations africaines d'Afrique de l'Ouest et du Centre, réunies à Cotonou (Bénin) ont eu l'occasion d'échanger leurs expériences en matière de pratiques alternatives du droit et d'action parajuridique. Les échanges au cours de cette rencontre ont suscité un tel enthousiasme qu'une partie des participants avait souhaité que la réunion débouche séance tenante sur la pérennisation de cette initiative en créant un cadre de concertation pour les associations africaines.

L'idée a provoqué un débat passionné à l'issue duquel a cependant prévalu la décision de procéder par étapes, étant donné que les associations présentes à Cotonou ne se connaissaient pas et qu'il fallait prendre le temps d'élaborer des documents réglementaires autour desquels toutes les associations pourraient se retrouver.

Ainsi naquit au terme de la rencontre de Cotonou un Comité de suivi élu - de trois membres : ASSODIV (Bénin), CADEF (Mali) et CRACD (Togo) - pour maintenir la communication entre les associations participantes et leurs membres, et pour proposer les voies et moyens pour créer un cadre de concertation et d'échange pour les associations présentes à Cotonou et celles qui pourront y adhérer ultérieurement.

Nanti d'un mandat d'un an, le Comité de suivi avait pour mission de réfléchir sur le type de structure à créer, d'élaborer les textes statutaires d'un collectif africain, de proposer un programme pluriannuel d'activités et de convoquer une assemblée constituante du collectif.

Dès le début de sa mission, le Comité de suivi a été confronté à un problème de moyens -surtout financiers. Ce n'est qu'en 1993 - à la faveur d'une rencontre organisée à Paris par la Fondation pour le Progrès de l'Homme - que le Comité a pu tenir une réunion préliminaire et discuter de son plan de travail

et du budget afférent. Ces derniers ont été remis à Juristes- Solidarités qui a recherché le financement auprès de la Coopération suisse.

En 1994, une fois le financement obtenu, l'exécution du plan de travail a débuté. Quatre réunions, à organiser alternativement au Bénin, au Mali et au Togo, ont été prévues pour élaborer les projets de statuts, de règlement intérieur et un programme pluriannuel d'activités.

Les trois associations membres du Comité se sont mis au travail avec enthousiasme et ont pu organiser trois réunions :

- la première (juillet 1994) qui a eu lieu à Tangbo (siège de l'ASSODIV à 50 km de Cotonou) a été une réunion de planification qui a permis de réfléchir sur le mandat et la mission du comité, sur les types de documents à élaborer, la répartition des tâches et le calendrier de travail. Cette réunion qui a regroupé les trois membres du Comité a été précédée par une concertation entre le CRACD et ASSODIV qui ont proposé une méthodologie participative et un calendrier des activités du Comité.

- la deuxième réunion prévue à Bamako n'a pas pu avoir lieu en raison de l'indisponibilité du membre malien. Ce qui a conduit le Comité à changer de méthodologie. En lieu et place de cette réunion l'AMADE (Mali) et la CETA (Togo) ont été cooptés pour aider le Comité à capitaliser les enrichissements que les uns et les autres ont apporté aux différents documents produits. Les échanges entre les membres du Comité se sont faits par courrier.

Cette alternative, qui a permis de mettre en forme les documents prévus et les distribuer aux différentes associations pour observation et amendement, n'a pas échappé aux contraintes de l'acheminement du courrier qui a été le plus grand handicap de la mission du Comité.

- la troisième rencontre (juin 1995) s'est aussi déroulée en l'absence du CADEF. La CETA a été cooptée et a aidé le Comité à ré-agencer les documents élaborés compte tenu des amendements et suggestions reçus des membres du Comité.

- la quatrième réunion, en raison du retard accusé par le Comité - a eu lieu en mai 1996 au lieu d'octobre 1995. La CETA a été de nouveau associée à cet exercice de restitution qui a permis de rédiger la version définitive des statuts, du règlement intérieur et du programme pluriannuel à partir des

amendements proposés par 6 des 13 associations présentes à la rencontre de Cotonou .

Le retard pris dans l'exécution du plan de travail et le manque d'information sur les conditions de l'accord de financement de la Coopération suisse a débouché sur un gel de la dernière tranche du financement. Ce gel a eu pour conséquence de limiter -de 1995 à 1997- les activités du Comité de suivi à la communication entre ses membres et à des échanges épistolaires avec Juristes-Solidarités.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, systématisation d'expérience  
Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, relation sud sud, réseau  
Rédacteur : Edu K. RAVEN, CRACD  
CRACD : Centre de Réflexion et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique  
B.P. 8949 Lomé Togo Tél : (228) 25 01 03 Fax : (228) 22 31 80 E-mail : cracd@rdd.tg



## 25/ Evaluation du travail du Comité de suivi

A l'issue de la rencontre de Cotonou de 1992 sur les "pratiques alternatives du droit" qui regroupait une douzaine d'associations africaines d'Afrique de l'Ouest et du Centre, a été mis en place un Comité de suivi chargé de réfléchir entre autres aux voies et moyens possibles pour créer un cadre de concertation et d'échange pour l'avenir.

Un travail important a été fourni par le Comité de suivi avant que son action ne soit mise en sommeil pour un certain nombre de raisons.

Afin de débloquent la situation, Juristes-Solidarités a commis, en novembre 1995, Jaime Lopez pour évaluer le partenariat Juristes Solidarités/Comité de suivi à la lumière de l'exécution du plan de travail de 1993, de l'incompréhension née de la conception du partenariat de part et d'autre et dans la perspective d'un programme tricontinental d'échanges soumis par Juristes-Solidarités à l'Union Européenne.

Cette évaluation s'est déroulée essentiellement au Togo et au Bénin. Des problèmes de communication n'ont pas permis au CADEF de participer à cette réflexion. La mission a recueilli les impressions et les analyses de l'ASSODIV et du CRACD sur l'exécution du plan de travail et discuté de la perception que chaque partie avait du partenariat entre Juristes-Solidarités et les associations africaines. Par rapport à ces impressions et à ces analyses, l'évaluation a recommandé :

- une coordination géographiquement moins grande et monolingue compte tenu des problèmes de communication et du peu de disponibilité manifestée par les associations.
- le développement de la connaissance mutuelle de Juristes-Solidarités et des associations africaines qui étaient à Cotonou.

- le développement progressif d'un réseau basé davantage sur le contact humain que sur le courrier.

Cette évaluation a ainsi confirmé l'analyse faite par les membres du Comité de suivi à partir de l'exécution de leur mandat, et a permis de rectifier le tir. Ainsi, lors de l'élaboration en 1997 du projet pluriannuel Renforts, le Comité de suivi et Juristes-Solidarités ont eu l'occasion de confronter leur conception du partenariat, de discuter avec les bailleurs de fonds potentiels avant d'élaborer un projet qui a privilégié l'apport des diverses organisations à l'occasion des réunions de travail prévues. Partenaire de Juristes-Solidarités, le Comité de suivi a fait partie du Comité de pilotage du Projet Renforts qui a démarré en 1997.

L'expérience du Comité de suivi a été frustrante pour ses membres eu égard au temps consacré à l'animation et au peu d'enthousiasme et de participation manifestés par les associations et leurs membres qui ont montré peu de disponibilité. Le Comité a dû menacer d'exclusion de l'assemblée constitutive toute association qui n'aurait pas réagi à ses sollicitations avant une date limite pour que la moitié au moins des participants à la Rencontre de Cotonou envoie sa contribution.

L'expérience a été tout de même très enrichissante dans la mesure où elle a permis de tirer des leçons qui ont débouché sur l'option d'une procédure graduelle de création d'un réseau à partir d'ensembles sous-régionaux (pôles) homogènes, à travers quatre rencontres d'auto-formation et d'échanges - dans chaque pôle - et une rencontre interpôle. Ces différentes rencontres ont permis de développer une connaissance mutuelle qui a débouché en novembre 1999 à Cotonou sur la création du Réseau Africain des Structures de Promotion de l'Action Parajuridique (RASPAP) qui a mis fin au mandat du Comité.

Ainsi, sept ans après sa création lors de la Rencontre de Cotonou, le Comité, malgré les difficultés, a réussi à combler le vœu de ceux qui en 1992 voulaient créer une structure

panafricaine rassemblant toutes les associations africaines actives dans le domaine du parajuridisme.

---

Mots clés JS : autoformation, droit-outil pédagogique, systématisation d'expérience

Mots clefs DPH : auto évaluation, droit, éducation, échange d'expériences, relation sud sud, réseau

Rédacteur : Edu K. RAVEN, CRACD

CRACD : Centre de Réflexion et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique

B.P. 8949 Lomé Togo Tél : (228) 25 01 03 Fax : (228) 22 31 80 E-mail : cracd@rdd.tg

# **ANNEXE**



**- Liste des organisations ayant participé au projet Renforts -****Sénégal**

**CADD**, Comité Africain pour le Droit et le Développement

contact : Moussa SOGO, Directeur exécutif

B.P. 15 107, Dakar Fann Sénégal

tél : (221) 824 41 01 / fax : (221) 824 71 02

**CIJ-RADI**, Centres d'Informations Juridiques du RADI, Réseau Africain pour un Dvpt Intégré

contact : Ibrahima DEME, responsable programmes

B.P. 12085, Colobane Dakar Sénégal

tél : (221) 824 60 48 / fax : (221) 825 75 36 / e-mail : radi@telecomplus.sn

Ibrahima DEME - tél (221) 825 75 33 /

**Mali**

**AJM**, Association des Juristes Maliennes

contact : Fatoumata Doumbia DEMBELE, coordinatrice

B.P. MA 143 Bamako Mali

tél / fax : (223) 21 20 73 / e-mail : cliniquejuridique@hotmail.com

**AMADE**, Association Malienne pour le Développement

contact : Namory KEITA, coordinateur des services juridiques

B.P. 2646 Bamako Mali

tél : (223) 22 59 09 / fax : (223) 21 23 59

**ASARED**, Alliance pour la Sauvegarde et le Renforcement de la Démocratie

contacts : Fofana ISSIAKA, Guédiourma DIARRA

B.P. 3041 Bamako Mali

tél / fax : (223) 22 59 99 / e-mail : asared@malinet.ml

**CADEF**, Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme

contacts : Hadja Assa Diallo SOUMARE, Présidente ; Assitan Sangaré SOW

B.P. 2653 Bamako Mali

tél : (223) 22 56 38 / fax : (223) 23 41 02 / e-mail : cadef@malinet.ml

**DEME SO**, La maison de l'aide

contacts : Ibrahima KOUREISSI et Ladji SAMAKE

B.P. E 3858 Lafiabougou Bamako Mali

tél / fax : (223) 29 41 71 / cjdemeso@spider.toolnet.org

## **Burkina Faso**

**PF/DS**, Promo Femmes / Développement et Solidarité

contacts : Clémentine OUEDRAOGO, Directrice des programmes ; B. OUEDRAOGO, Mireille SAMA

01 B.P. 2532 Ouagadougou Burkina Faso

tél / fax : (226) 31 30 52 / e-mail : promo.femmes@fasonet.bf / promo.femmes@river.bf

## **Niger**

**RIDD FITILA**, Réseau d'Intégration et de Diffusion du Droit en milieu rural

contacts : Mahamane FASSOUMA, Présidente ; Sidi ABDOURAOUFOU

B.P. 662 Niamey Niger

tél : (227) 73 30 65 / e-mail : ridd@intnet.ne

## **Guinée-Conakry**

**ADDEF**, Association pour la Défense des Droits de la Femme

contacts : Barry Taïbou DIALLO, Présidente ; Djeneba DIALLO

B.P. 1515 Conakry Guinée

tél : (224) 46 38 57 / e-mail : addef-gn@mirinet.net.gn

## **Bénin**

**AFJB**, Association des Femmes Juristes du Bénin

contacts : Scholastique ASSOGBA, formatrice (Cotonou) ; Solange BANKOLE (Porto Novo)

04 B.P. 331 Cotonou Bénin

tél : (229) 33 16 96 / fax : (229) 22 27 86

B.P. 234 Porto Novo Bénin

tél : (229) 21 21 36

## **AHAVA**

contact : Yves-Luc ATIGNON, Président

03 B.P. 1923 Cotonou Bénin

e-mail : ahava@serv.eit.bj

**ASSODIV**, ASSOCIATION pour le Développement des Initiative Villageoises

contacts : José ZANNOU / Etienne Hougni

08 B.P. 933 Cotonou Bénin

tél / fax : (229) 36 70 00 / e-mail : assodiv@intnet.bj

**CBDIBA**, Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base

contacts : Patrice LOVESSE, Directeur ; Antoine ZINSALO

B.P. 256 Bohicon Bénin

tél : (229) 51 04 85 / fax : (229) 51 07 33 / cbdiba@bow.intnet.bj

**CDDH-BIBD** (Caritas)

contact : Cyprien GANGNON, responsable des services juridiques  
 B.P. 226 Parakou Bénin  
 tél : (229) 61 11 16 / fax :(229) 61 11 17

**FAP**, Femme Action Progrès

contact : Samson WOROU  
 04 B.P. 0800 Cotonou Bénin  
 tél : (229) 33 66 12

**NONE**, Union pour un développement meilleur

contact : Camille VIGNIGBE, responsable formateur  
 B.P. 1169 Parakou Bénin  
 tél : (229) 61 07 75 / 61 04 97 / fax : (229) 61 07 10 / e-mail : ong52@hotmail.com

**Togo****CERAD**, Centre d'Etudes de Recherches-actions et d'Appuis pour le Dvpt

contacts : Epiphane Edoh EDJOSSAN, secrétaire général ; Yawo AGBASSA  
 B.P. 1423 Lomé Togo  
 tél : (228) 21 66 53 / fax : (228) 22 31 80 / e-mail : cerad@rdd.tg

**CRACD**, Centre de Réflexion et d'Action pour une Citoyenneté Démocratique

contact : Edu RAVEN, Directeur  
 B.P. 8949 Lomé Togo  
 tél : (228) 25 01 03 / fax : (228) 22 31 80 : e-mail : cracd@rdd.tg

**CRIFF/ GF2D**, Centre de Recherche, d'Information et de Formation pour la Femme

contact : Pierrette GAYIBOR, Directrice  
 B.P. 14455, Lomé Togo  
 tél : (228) 22 49 25 / fax : (228) 22 49 26

**Juris-Club**

contacts : Désiré ASSOGBAVI ; Bijou ASSOGBAVI  
 B.P. 8424 Lomé Togo  
 tél : (228) 22 27 45 / fax : (228) 22 45 84 / e-mail : jurisclub@yahoo.fr

**RDC****FCDD**, Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement

Anne-Marie MUKWAYANZO MPUNDU  
 B.P. 20644 CCIC, Kinshasa XV Gombe RDC  
 e-mail : fcddrdc@hotmail.com